

# Développement responsable

## INTRODUCTION

La démarche de développement responsable de Colas (cf. [www.colas.com](http://www.colas.com)) repose sur la double conviction que ses métiers concourent à la satisfaction de besoins et d'aspirations essentiels et qu'ils peuvent et doivent être exercés de manière responsable. Colas doit savoir intégrer les attentes et les contradictions contemporaines : cohésion sociale, changement climatique, besoins de déplacement et de logement, amélioration du cadre de vie, transition énergétique, gestion des ressources, etc.

Pour asseoir cette démarche, Colas a mis en œuvre et décliné sa politique à partir de plusieurs enjeux majeurs.

Trois de ces enjeux conditionnent le développement et la pérennité des activités de Colas qui dispose, pour chacun, d'un réel pouvoir d'action : il s'agit du renouvellement et de l'enrichissement du capital humain, de l'acceptation sociétale des sites de production, et de l'éthique des affaires. L'attractivité, la diversité (mixité hommes femmes, handicap, insertion sociale, gestion des âges), la fidélisation et la formation sont les domaines d'action prioritaires pour le développement du Groupe en matière de ressources humaines. Les plans d'action mis en œuvre pour l'acceptation sociétale des sites de production sont déployés dans deux directions : le professionnalisme des sites fixes de production (certification environnementale, check-lists associées à la prévention des risques, programme de biodiversité) et le dialogue régulier avec les parties prenantes de proximité : riverains, élus, administrations. Le respect de l'éthique des affaires est, par ailleurs, un principe intangible du groupe Colas et figure dans le dispositif de contrôle interne appuyé par le déploiement de programmes de conformité.

Cinq autres grands enjeux, pour lesquels Colas peut disposer de marges de manœuvre plus réduites, même si certains sont aussi importants, sont : la sécurité au travail et sur la route (valeur n° 1 Colas); les actions citoyennes dans les pays du Sud; l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre; le recyclage des matériaux; la maîtrise du risque chimique.

Pour chacun de ces enjeux, une politique de progrès est définie et coordonnée à chaque niveau de l'entreprise. Pour la majorité, indicateurs et objectifs sont déterminés au niveau mondial. Cette politique vise à inscrire l'amélioration dans la durée et sur le terrain, au cœur du réseau des 800 unités d'exploitation de travaux et 2 000 unités de production de matériaux référencées dans le logiciel de reporting extra-financier.

De plus, les filiales et implantations locales mènent des actions de proximité, dont la grande richesse démontre la motivation des équipes. C'est donc toute la vision des activités de Colas qui s'enrichit et se transforme par cette appropriation collective de la RSE<sup>(1)</sup>.

Dans le dialogue avec les parties prenantes non contractuelles, Colas maintient un ancrage au plus près du terrain par des échanges multiples avec les riverains, les administrations, les établissements d'enseignement, le secteur social, etc., peu de sujets justifiant une démarche globale et internationale. À ce jour, seule la question des fumées de bitume est apparue pertinente au niveau du Groupe, et Colas contribue fortement aux échanges avec les clients, les scientifiques, les collaborateurs, les administrations du travail et organismes de santé au travail<sup>(2)</sup>. Afin d'approfondir la réflexion, Colas participe à des collèges, commissions ou comités stratégiques rassemblant des parties prenantes d'autres institutions, telles que la CORE de l'Ineris<sup>(3)</sup> ou le COS de la FRB<sup>(4)</sup>, et cherche à donner toujours plus de sens à ses actions de mécénat et de sponsoring.

Après le déploiement mondial en 2010 d'un logiciel de reporting pour unifier l'ensemble des indicateurs à travers plus de 800 entités juridiques, 2017 a été marquée par la poursuite de l'amélioration du fonctionnement et de l'usage du logiciel, permettant ainsi une fiabilité accrue des données et des indicateurs<sup>(5)</sup>.

Conformément au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), les indicateurs extra-financiers 2017 et leur procédure de collecte ont été vérifiés et certifiés par EY et Associés le 20 février 2018.

(1) Responsabilité sociétale des entreprises.

(2) Cf. rubrique « Risques opérationnels ».

(3) Commission d'orientation de la recherche et de l'expertise de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (France).

(4) Comité d'orientation stratégique de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (France).

(5) [www.colas.com](http://www.colas.com).

## INFORMATIONS AU TITRE DES OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE<sup>(1)</sup>

Conformément au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), Colas rend compte dans son rapport de gestion 2017 des informations sociales, environnementales et sociétales le concernant. Chaque information décrite dans le présent document est précédée de l'une des trois mentions suivantes : « indicateur » complété de « commentaire », « élément justificatif » (quand il n'existe pas d'indicateur) ou « information qualitative » (quand la thématique abordée requiert une explication).

### I - INFORMATIONS SOCIALES

Les indicateurs sociaux sont calculés sur une année civile classique du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Le périmètre des sociétés prises en compte pour le calcul des indicateurs sociaux est un sous-ensemble du périmètre de consolidation financière.

Pour l'année 2017, les règles de calcul des indicateurs sociaux sont les suivantes :

- les sociétés en intégration globale sont consolidées à 100%;
- les sociétés en intégration proportionnelle sont consolidées à 100% dès lors que le pourcentage de détention dépasse strictement les 50%; les autres sont exclues du périmètre;
- les sociétés mises en équivalence en sont exclues.

Les données sociales de Colas sont consolidées sur le périmètre le plus large possible pour refléter le plus fidèlement l'activité des sociétés en France et à l'international.

En 2017, 61% des indicateurs sont consolidés sur le périmètre Monde :

- effectifs par zone géographique;
- répartition des effectifs par sexe;
- répartition des effectifs par tranche d'âge;
- recrutements externes par statut;
- nombre de départs;
- nombre d'heures travaillées;
- nombre de jours d'arrêt consécutifs à un accident du travail;
- taux de fréquence des accidents du travail des collaborateurs;
- taux de gravité des accidents du travail des collaborateurs;
- nombre d'accidents mortels;
- nombre cumulé de collaborateurs formés aux premiers secours;
- pourcentage des sociétés assurant une couverture sociale aux collaborateurs;
- existence d'un plan de formation formalisé;
- nombre de collaborateurs formés;
- nombre de jours de formation;
- pourcentage de femmes managers;
- pourcentage de femmes staff;
- pourcentage de femmes workers;
- existence d'une représentation du personnel.

39% des indicateurs qui correspondent à des définitions spécifiquement françaises issues du Code du travail, sont consolidés sur le périmètre France :

- nombre de licenciements;
- régimes de temps de travail des collaborateurs (Horaire/Forfait jours);
- taux de participation aux dernières élections du comité d'entreprise;
- nombre d'accords collectifs négociés;

(1) Article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

- salaires annuels moyens par statut;
- taux d'absentéisme;
- nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle dans l'année;
- nombre de contrats d'apprentissage;
- nombre de contrats de professionnalisation;
- nombre de collaborateurs handicapés;
- nombre de collaborateurs handicapés recrutés dans l'année;
- chiffre d'affaires réalisé avec les ESAT (Établissements et services d'aide par le travail) ou EA (Entreprise adaptée) dans l'année.

Colas dispose d'un reporting ressources humaines harmonisé, commun à l'ensemble des entités en France et à l'international. L'application est interfacée avec le système d'information paye en France (déployé progressivement à l'international) et avec la consolidation du rapport d'activité Monde.

Les indicateurs Ressources Humaines sont consolidés selon les définitions du protocole du reporting social du groupe Bouygues.

## A. EMPLOI

### A.1 : L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

#### Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	2016	2017
<b>Effectifs par zone géographique<sup>(1)</sup></b> (en nombre)	Monde		
France		33 217	33 683
Total international		21 620	21 496
Europe		9 021	8 971
Océan Indien/Afrique/Moyen-Orient		6 655	6 563
Amérique du Nord		4 630	4 900
Asie/Pacifique		720	715
Amérique centrale/Amérique du Sud		594	347
<b>TOTAL</b>		<b>54 837</b>	<b>55 179</b>

(1) Effectif inscrit au 31 décembre, c'est-à-dire toute personne liée par un contrat de travail à une société appartenant au périmètre de consolidation ou à défaut rémunérée directement par ladite société, sauf s'il existe un contrat commercial (type prestation par exemple) entre elle et la société.

#### Commentaire

Au 31 décembre 2017, l'effectif global de Colas est en légère hausse (+0,6%) par rapport au 31 décembre 2016.

En France, en ligne avec la reprise progressive de l'activité, l'effectif est en hausse de 1,4% :

- +1,7% dans les filiales routières métropolitaines (65,7% des effectifs);
- +5,9% dans les Départements d'outre-mer, en particulier à La Réunion et à Mayotte;
- -0,2% dans les filiales de Spécialités.

L'effectif est composé de 56,2% de compagnons, 25,9% d'Etam et 17,9% de cadres.

À l'international, les effectifs baissent de 0,6%. Pour autant, les évolutions sont différentes entre les zones géographiques en liaison avec l'activité.

Un recul des effectifs est observé :

- en Europe (8 971 salariés) : -0,5% ; les effectifs sont en légère hausse en Europe du Nord (+0,7%) en lien avec la reprise d'activité à l'exception de la Suisse et du Royaume-Uni qui a acquis la société Allied Infrastructure Management Ltd dans le Nord-Ouest ; en légère baisse en Europe centrale (-2,3%) suite à la vente de Cermak & Hrachovec en République tchèque et malgré une hausse en Hongrie et en Pologne en lien avec les nombreux projets d'infrastructures financés par les fonds européens ;
- dans la zone Océan Indien/Afrique/Moyen-Orient (6 563 salariés) : -1,4% , avec la fin des contrats au Togo et au Bénin et malgré une reprise d'activité au Gabon et en Guinée Conakry (projet minier d'envergure GAC), le démarrage de nouveaux chantiers à Madagascar (aéroport d'Antananarivo) et une stabilité au Maroc ;
- en Asie/Pacifique (715 salariés) : -0,7% , en lien avec la stabilité des activités en Australie, Nouvelle-Calédonie et Malaisie ;
- en Amérique du Sud (347 salariés) : -41,5% , avec notamment la livraison de la ligne 6 du métro de Santiago du Chili.

En revanche, les effectifs sont en progression en Amérique du Nord (4 900 salariés, soit +5,8%) :

- au Canada, avec la hausse d'activité des provinces de l'Ouest, l'acquisition de La Compagnie Meloche au Québec et le développement de grands projets ;
- aux États-Unis, avec notamment l'acquisition de la société Graymont Materials.

### Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2016	2017
<b>Répartition des effectifs par sexe et par tranche d'âge</b> (en pourcentage)	Monde		
Pourcentage de femmes		10,1	10,4
Pourcentage d'hommes		89,9	89,6
<b>Répartition des effectifs par tranche d'âge</b>	Monde		
<25 ans		5,3	5,7
25-34 ans		22,5	22,0
35-44 ans		27,3	27,0
45-54 ans		29,7	29,4
55 ans et plus		15,2	15,9

### Commentaire

Le pourcentage des femmes dans les effectifs est en légère progression par rapport au 31 décembre 2016 (+0,3 point), notamment dans l'encadrement.

2017 marque une année de transition dans la politique mixité du groupe Colas. Le Président a fixé un objectif de 30% de mixité dans l'encadrement en 2020.

Sur le périmètre Monde, la pyramide des âges est assez homogène, comparable à celle de 2016.

## A.2 : Les embauches et licenciements

### Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2016	2017
<b>Recrutement externe par statut et départs</b> (en nombre)			
Recrutements	Monde		
Total France		2 917	4 080
Cadres		430	611
Etam		646	978
Compagnons		1 841	2 491
Total International <sup>(1)</sup>		12 910	13 517
Encadrement		2 233	2 780
Compagnons		10 677	10 737
<b>TOTAL</b>		<b>15 827</b>	<b>17 597</b>
<b>Nombre de départs</b> <sup>(2)</sup>	Monde	17 185	17 547
<b>Dont nombre de licenciements</b>	France	1 530	1 372

(1) À l'international, est comptabilisé le total des collaborateurs entrés dans l'année, quelle que soit la nature de la relation de travail (collaborateur « permanent » ou « saisonnier »).

(2) À l'international, est comptabilisé le total des collaborateurs sortis dans l'année, quelle que soit la nature de la relation de travail (collaborateur « permanent » ou « saisonnier »).

### Commentaire

Le recrutement au niveau du groupe Colas est en hausse de 11,2%.

En France, la forte hausse des recrutements (+39,9%) correspond à une reprise sensible du marché routier et un accroissement des carnets de commandes :

- +895 dans les filiales routières métropolitaines (de 940 à 1 835 embauches);
- +71 dans les Départements d'outre-mer (de 910 à 981 embauches);
- +156 dans les filiales de Spécialités (de 998 à 1 154 embauches).

Sur un total de 4 080 recrutements réalisés en 2017, 2 491 compagnons, 978 Etam et 611 cadres ont été embauchés; 3 151 correspondent à des CDI et 929 à des CDD, comprenant notamment 431 contrats d'apprentissage et 272 contrats de professionnalisation.

Attirer et fidéliser plus de talents constitue le premier axe de la stratégie ressources humaines 2017-2020 de Colas. La politique de recrutement de Colas repose notamment sur un engagement continu auprès des écoles pour favoriser les relations avec les étudiants et proposer des opportunités de stages puis d'embauches. En 2017, Colas a accueilli 1 351 stagiaires dont 165 en fin d'études (parmi les stagiaires de fin d'études, 36% ont été embauchés). Colas parraine les promotions 2018 de l'ESTP et offre à ses étudiants un programme de coaching individuel pour les accompagner dans leur projet professionnel. Au-delà de son engagement auprès des écoles d'ingénieurs, des IUT et Bac+2 TP ou génie civil, du centre d'Égletons, de l'école de formation de la profession des TP, Colas a développé sa marque employeur avec des actions telles que :

- un programme d'ambassadeurs dans les écoles;
- le concours des « Golden Roads » : les stagiaires réalisent un film de leur stage;
- le Printemps des Associations Colas : un challenge innovant mettant en compétition les associations d'arts et spectacles de différentes écoles.

Par ailleurs, les filiales organisent des visites de chantier et interviennent localement au sein des écoles. En 2017, Colas Sud-Ouest a par exemple proposé des simulations d'entretien à de futurs diplômés, développé avec le bureau des élèves de l'INSA Toulouse un « Insathlon » (*speedjob dating*, conférence métier...), Colas Centre-Ouest a organisé un forum dans les locaux de son siège régional à Nantes pour communiquer auprès des futurs ingénieurs sur les sujets de projets de fin d'études, Colas Rail a développé des actions auprès des écoles d'ingénieur spécialisées dans les techniques du Ferroviaire pour attirer les jeunes talents dans leurs métiers.

En complément du Hub Carrière Colas ([www.hubcarrierecolas.com](http://www.hubcarrierecolas.com)) et du site Internet Carrières du Groupe, Colas s'appuie sur les réseaux sociaux pour mener à bien ses objectifs de recrutement. Colas a lancé trois programmes majeurs d'*employee advocacy* (collaborateurs ambassadeurs) à l'échelle internationale, pour engager ses collaborateurs connectés à diffuser sa marque employeur et ses offres d'emploi sur les réseaux sociaux professionnels :

- *Follow-Me*, dispositif d'accompagnement individualisé sur LinkedIn;
- les *roadshows*, ateliers de formation itinérants pour encourager les managers à relayer les messages de leur marque sur les réseaux sociaux;
- le BuzzClub, plateforme mobile de partage ouverte aux professionnels des filières support et aux jeunes diplômés.

L'obtention d'une première place dans le classement des meilleurs employeurs du BTP (Capital - Statista) et le trophée de Colas aux Victoires du Capital Humain 2017, sans compter les avis positifs postés sur les sites de notation entreprises (Glassdoor, Indeed, Viadeo) qui témoignent de la fierté d'appartenance à Colas, sont également des atouts pour recruter.

À l'international, le recrutement est en hausse de 4,7%.

En Amérique du Nord, en Afrique ou en Asie, le niveau des recrutements de compagnons fluctue massivement, principalement avec la saisonnalité de l'activité.

Par zone géographique :

- en Amérique du Nord, les recrutements sont en hausse au Canada (+13,7%) et en baisse aux États-Unis (-10,6%);
- en Europe, ils sont en forte hausse en Europe du Nord (+17,3%), notamment en Belgique (+124,5%) en lien avec la reprise de l'activité, au Royaume-Uni avec l'acquisition de Allied Infrastructure Management Ltd (+20,8%), au Danemark avec une croissance d'activité (+21,9%); et en hausse en Europe centrale, en lien avec les nombreux projets d'infrastructures financés par les fonds européens notamment en Hongrie (+45,5%) et en Slovaquie (+33%);
- en Afrique et dans l'Océan Indien, les recrutements sont en hausse (+14,1%), en particulier pour les grands projets en Guinée-Conakry avec le chantier minier GAC, au Gabon (+52,2%) avec un grand chantier routier et la reprise des travaux urbains à Libreville, à Madagascar (+66%) avec les travaux aéroportuaires, au Maroc (+39,3%) avec une belle activité notamment dans le Nord du pays.

Dans l'activité Ferroviaire, le volume d'embauches est en baisse en France (-17%) et en hausse à l'international (+17,3%), en lien notamment avec l'embauche de compagnons pour la réalisation des travaux en Algérie et au Royaume-Uni.

Comme en France, à l'international les sources de recrutement sont multiples : réseaux sociaux et programmes d'*employee advocacy* (collaborateurs ambassadeurs), websites, cooptation, partenariats avec les écoles, cabinets de recrutement. De nombreuses actions en faveur de la marque employeur se déploient pour renforcer l'attractivité auprès des ingénieurs et des techniciens et ainsi préparer l'avenir.

À l'international, les filiales continuent de développer les relations écoles en privilégiant les partenariats dans leur périmètre géographique : à titre d'exemple, au Canada, entre la filiale Terus et l'Institut de technologie du Nord de l'Alberta (NAIT); aux États-Unis, entre les filiales Branscome, HRI et Reeves et les universités locales; en Europe du Nord, entre Colas Ireland et l'Université d'Irlande; en Europe centrale, entre la plupart des filiales et des écoles et des universités; en Afrique, de nouveaux partenariats ont été noués avec des écoles en Côte d'Ivoire, au Cameroun, au Maroc.

Au-delà du recrutement, la politique mobilité de Colas s'inscrit, de longue date, dans le développement des parcours professionnels. L'objectif est de favoriser la mobilité fonctionnelle et/ou géographique au sein du Groupe afin de répondre aux aspirations professionnelles et/ou personnelles des collaborateurs ainsi qu'aux besoins de l'entreprise.

La mobilité inter-filiale ou intra-filiale entre les sociétés du Groupe est encouragée. Elle a concerné 543 collaborateurs en 2017 en France. Les principes et les règles fondamentales sont exposés dans la charte Mobilité Colas, disponible sur l'intranet e-colas. Il y est rappelé notamment que, pour chaque mobilité, le processus s'appuie sur une relation de partenariat entre le collaborateur, le manager et le service des ressources humaines. Il est également précisé que des dispositifs spécifiques d'aide à la mobilité sont prévus, tant pour les mutations que pour les expatriations et les détachements. Une bourse à l'emploi, Nomades, accessible sur l'intranet e-colas, relayée par la plateforme Moby clic du groupe Bouygues, propose des offres d'emploi internes.

En 2017, la Direction Générale a réaffirmé sa volonté de dynamiser la mobilité inscrite dans la stratégie RH 2017-2020 « Manager les parcours professionnels des collaborateurs ». Pour mieux informer les collaborateurs sur les finalités et les modalités pratiques de la mobilité, les dispositifs d'accompagnement et les opportunités d'emploi, une campagne de communication a été lancée en mars avec l'ouverture d'un site intranet dédié, colasandme.com. Un film « Colas and me – Un nouveau regard sur mon parcours » a également été réalisé afin de sensibiliser les collaborateurs aux atouts de la mobilité, facteur d'évolution professionnelle, et de les inciter à oser exprimer leurs souhaits dans ce domaine. Par ailleurs, les dispositifs d'accompagnement à la mobilité ont évolué : plus clairs et plus transparents, mieux adaptés aux besoins personnels et professionnels des collaborateurs et de leur famille, ils prennent également en compte les freins à la mobilité que sont aujourd'hui l'emploi du conjoint et le coût du logement. Il est prévu un tronc commun d'aides (en particulier, prise en charge du déménagement, financement d'une prestation de recherche de logement...), auquel s'ajoutent des aides spécifiques selon les statuts.

Sur le périmètre Monde, le nombre de départs est en hausse de 2,1% (+1% en France et +2% à l'international).

En France, le nombre de licenciements est en baisse (-10,3%) par rapport à 2016. Il s'établit à 1 372 personnes, dont 482 ruptures pour fin de chantier.

À l'international, le nombre de départs n'est pas significatif puisqu'il est principalement lié à la saisonnalité de l'activité (fins de contrats de chantiers).

### A.3 : Les rémunérations et leur évolution

#### Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	2016	2017	Évolution (en %)
<b>Salaires annuels moyens par statut<sup>(1)</sup></b> (en euros)	France			
Cadres		61 446	61 502	+0,1
Etam		36 245	36 723	+1,3
Compagnons		26 160	26 546	+1,5

(1) CDI.

#### Commentaire

La politique de rémunération de Colas dans le monde se décline à partir de la note d'orientation annuelle émise par la Direction Générale, intégrant notamment le contexte économique, l'inflation, le marché du travail et les négociations salariales avec les partenaires sociaux. Cette politique assure une cohérence entre les emplois et les responsabilités, et favorise les jeunes, les talents, les promotions. Elle valorise le mérite et reconnaît les compétences des collaborateurs.

En France, avec un taux d'inflation de 1% en 2016, l'enveloppe d'augmentation des salaires a été fixée à 2,5% de la masse salariale en présent présent pour 2017. À effectif courant, les salaires annuels moyens par statut ont évolué de +0,1% pour les cadres, +1,3% pour les Etam, +1,5% pour les compagnons.

La politique de rémunération variable appliquée par le Groupe est basée sur la somme des performances de toutes les entités France et International. L'enveloppe globale de la rémunération variable est assise sur la somme des performances de toutes les entités France et International. Elle est répartie par catégorie de personnel en fonction des performances du Groupe, des filiales et des performances individuelles qui reposent sur des critères liés à la sécurité, le management et l'atteinte des objectifs.

Déclinée à 100% sur la performance individuelle pour les collaborateurs, elle s'appuie également sur la performance de la filiale ou de la filière pour le management. En ligne avec le Groupe, la politique de rémunération globale propose aux salariés des couvertures de santé, retraite et prévoyance et associe les collaborateurs aux résultats en leur faisant bénéficier des dispositifs d'épargne salariale PEE et Perco et des accords de participation et d'intéressement.

Un outil de révision des salaires est mis à la disposition de chaque manager avec des tableaux de bord associés. Le manager dispose ainsi de toutes les informations nécessaires pour réévaluer les salaires de son équipe et soumettre, en un clic, sa proposition au « validateur » de la filiale puis du Groupe. Le SI n'est donc plus uniquement un système de gestion réservé aux équipes RH; il devient un outil de suivi managérial qui apporte traçabilité, efficacité et fluidité dans les circuits de validation des augmentations de salaire ou de promotions.

À l'international, Colas Inc. aux États-Unis s'appuie sur des enquêtes de rémunération locales compte tenu des disparités géographiques des implantations dans l'Ouest, le Centre et l'Est pour rémunérer les collaborateurs en cohérence avec le marché local. De même, Colas Canada base sa rémunération sur des enquêtes locales. S'agissant des salariés syndiqués, les rémunérations sont le fruit de négociations collectives applicables aux entreprises.

En Europe du Nord, les enquêtes de rémunérations locales ont mis en évidence des ajustements nécessaires dans les filières Exploitation et Études.

En Europe centrale, les nombreux projets d'infrastructures ont mis le marché de l'emploi sous tension, conduisant à une forte revalorisation des rémunérations.

La rémunération globale inclut des couvertures retraite, santé et prévoyance de très bon niveau.

## B. ORGANISATION DU TRAVAIL

### B.1 : L'organisation du temps de travail

#### Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2016	2017
<b>Régime de temps de travail des collaborateurs<sup>(1)</sup></b> (en pourcentage)	France		
Horaire		81,5	81
Forfait jours		18,5	19
<b>Nombre d'heures travaillées</b>	Monde	105 530 724	106 669 569

(1) CDI + CDD.

#### Commentaire

L'organisation du temps de travail prend en compte la saisonnalité de l'activité de construction et d'entretien des infrastructures de transport.

En France, l'organisation du temps de travail privilégiée est basée sur l'annualisation et le forfait jours. L'annualisation et le régime de modulation du temps de travail, appliqués aux compagnons et aux Etam de la filière Exploitation, permettent d'organiser le travail selon la saisonnalité tout en valorisant les heures supplémentaires. Dans les activités de Spécialités comme le Ferroviaire et la Signalisation routière, où la sécurité impose de réaliser des travaux de nuit, il existe des modalités spécifiques d'organisation du travail. Le régime du forfait jours appliqué par ailleurs aux cadres s'étend progressivement à la population des Etam.

L'outil de gestion des temps d'activité et de repos des salariés en forfait jours assure un suivi mensuel des journées travaillées, de repos et de congés, et favorise une communication régulière entre le manager et son collaborateur sur la charge de travail et l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

À l'international, la saisonnalité de l'activité impacte également l'organisation du temps de travail.

En Amérique du Nord par exemple, où les travaux sont principalement réalisés entre les mois d'avril et de novembre en raison des conditions climatiques, l'emploi est rythmé par cette saisonnalité avec une proportion importante de salariés saisonniers; les collaborateurs travaillent dans les entités six à huit mois de l'année et sont réembauchés d'une année sur l'autre. Au Canada, pendant les périodes d'activité, le temps de travail est réglementé par les dispositions provinciales et, pour les ouvriers syndiqués, par les accords collectifs. Dans la plupart des sociétés canadiennes, un « Fatigue Management System Policy » est en place, qui permet d'assurer le suivi des heures travaillées et du temps de repos.

En Europe, l'annualisation du temps de travail est en vigueur dans la plupart des pays, en ligne avec les législations locales. La flexibilité favorise le travail pendant les saisons les plus propices à la construction. En fin d'année ou à l'occasion de nouveaux projets, les entités publient le calendrier de l'activité pour l'année à venir et le soumettent aux représentants du personnel. Dans d'autres pays comme la République tchèque, l'Autriche, le Danemark ou l'Islande, les filiales ont recours aux saisonniers lors des périodes hautes d'activité.

En Afrique, l'organisation du temps de travail est basée sur la législation de chaque pays. Les heures effectuées au-delà du temps normal de travail sont rémunérées en heures supplémentaires. Sur certains chantiers, le personnel bénéficie de temps de repos en fin de mois (« trêve de fin de mois »). Dans certains pays, pendant le mois de Ramadan, les rythmes de travail sont adaptés au contexte.

En 2017, le nombre total d'heures travaillées par les collaborateurs du Groupe dans le monde est en hausse de 1%, en lien avec la hausse des effectifs.



## B.2 : L'absentéisme

### Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2016	2017
Nombre de jours d'arrêt consécutifs à un accident du travail	Monde	55 596	51 585
Taux d'absentéisme <sup>(1)</sup>	France	5,2	5,1

(1) CDI; cet indicateur mesure le nombre de jours d'arrêt de travail consécutif aux accidents de travail, de trajet, aux maladies et maladies professionnelles rapporté au nombre de jours calendaires.

### Commentaire

Sur le périmètre Monde, le nombre de jours d'arrêt consécutif à un accident du travail a baissé de 7,2% en 2017.

En France, le taux d'absentéisme est en légère baisse à 5,1 (-0,1 point). Ce niveau est légèrement plus élevé que le taux national du secteur privé de 4,6 en 2016 (baromètre Alma Consulting Group 2016).

Le taux global de 5,1 se décompose en 6,8 pour les compagnons, 3,9 pour les Etam et 1,6 pour les cadres.

## C. RELATIONS SOCIALES

### C.1 : L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

#### Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2016	2017
Taux de participation aux dernières élections du Comité d'Entreprise (en pourcentage)	France	83	82
Existence d'une représentation du personnel <sup>(1)</sup> (en pourcentage)	International	78,6	74,0

(1) Nombre de sociétés de plus de 300 collaborateurs dans lesquelles il existe une interface de dialogue élue ou désignée et reconnue entre la Direction et le personnel local, rapporté au nombre de sociétés de plus de 300 collaborateurs.

### Commentaire

En France, en 2017, le dialogue social s'est exercé au sein de 326 comités d'établissement et comités centraux.

Le taux de participation aux dernières élections des Comités d'Entreprise se maintient à un niveau élevé (82%).

En vue des élections en 2018, plusieurs filiales ont conclu des accords : prorogation des mandats, protocoles d'accords pré-électorales (Colas Île-de-France-Normandie, Aximum, Smac).

Au-delà de la négociation sur la qualité de vie au travail, Colas a renouvelé, avec les trois syndicats représentatifs, l'accord sur le dialogue social fixant la subvention leur permettant d'exercer efficacement leur mission.

À l'international, 74% des sociétés dont l'effectif est supérieur à 300 personnes sont dotées d'une représentation du personnel comparable à celle existant en France. C'est le cas par exemple en Europe et en Afrique.

En Amérique du Nord, le dialogue social s'exerce au travers de syndicats des branches professionnelles. Par ailleurs, les filiales organisent des réunions d'information pour susciter le dialogue social.

## C.2 : Le bilan des accords collectifs

### Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	2016	2017
Nombre d'accords collectifs négociés, y compris négociation annuelle obligatoire	France	116	62

### Commentaire

En 2017, Colas a conclu un accord sur la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle visant à mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle, applicable à tous les salariés des filiales métropolitaines :

- ouverture de nouveaux modes d'organisation de travail aux collaborateurs par le développement du télétravail : le télétravail permet à un salarié d'effectuer ses missions et/ou tâches à partir de son domicile, ou bien d'un autre site du Groupe que son agence habituelle, pendant une ou deux journées par semaine. Il repose sur le volontariat, et est fondé sur la confiance entre le salarié et sa hiérarchie. Colas entend faciliter cette nouvelle forme de travail souhaitée en particulier par les nouvelles générations qui veulent plus de souplesse dans leur organisation de travail;
- ouverture de nouveaux modes d'organisation de travail aux collaborateurs par le développement du travail à distance occasionnel : il s'apparente à un télétravail sous une forme plus flexible, sans imposer l'obligation d'un rythme régulier et hebdomadaire. Cette formule s'adresse également à l'encadrement de chantier leur permettant de bénéficier d'une qualité de vie dans l'exercice quotidien de leur mission, tout en conciliant vie professionnelle et vie personnelle et familiale;
- assouplissement du compte épargne temps (CET), dont le dispositif interne remonte aux années 2002-2003 fondé sur l'épargne volontaire de jours de congés et de jours de repos (RTT) afin de constituer un congé de fin de carrière pour anticiper sa retraite et faire face à des situations ponctuelles en cours de vie (accompagner un conjoint, un enfant ou un ascendant en cas de maladie grave par exemple);
- accompagnement du départ en congé maternité ou d'adoption;
- maintien de la rémunération des salariés en congé de paternité dans la limite d'un plafond;
- accompagnement de la parentalité en offrant des services aux salariés (garde d'enfants et soutien scolaire);
- facilitation du congé pour enfant malade en le rémunérant partiellement.

L'accord intègre aussi un ensemble de mesures (sensibilisations, formations) concernant la déconnexion des technologies de l'information et de la communication (TIC), en vue de veiller à ce que l'usage des outils de mobilité (smartphone, tablette, ordinateur...) soit mieux maîtrisé dans l'environnement professionnel par les collaborateurs et leur hiérarchie, ainsi qu'à l'égard de la vie personnelle et familiale.

Dans les filiales, 62 accords ont été conclus en 2017. Ils portent principalement sur les statuts collectifs, les avantages sociaux et la rémunération des collaborateurs. À noter par exemple : des accords de substitution et d'harmonisation au sein de Colas Rail et de Colas Rhône-Alpes Auvergne; des accords en lien avec les négociations relatives aux rémunérations au sein de l'ensemble des filiales. D'autres accords sur le temps de travail ont été conclus comme ceux portant sur le travail de nuit chez Aximum, Colas Centre-Ouest et Colas Midi-Méditerranée.

## D. SANTÉ ET SÉCURITÉ

### D.1 : Les conditions de santé et sécurité au travail

#### Information qualitative

La sécurité est la première des valeurs de Colas et le « zéro accident » son objectif. La politique santé sécurité est articulée autour de quatre axes : le respect des règles; la formation et l'information; la conception des chantiers et des process en toute sécurité; la vérification des plans d'action.

En 2017, de nouveaux engagements ont été mis en place : obligation du port de la ceinture de sécurité dans tous les engins; mise en place d'une formation à la culture sécurité pour tout nouvel arrivant en France métropolitaine (environ 700 collaborateurs en 2017); prévention au risque poussières; parmi les autres actions significatives, on peut citer :

- les coachings sécurité (du PDG aux chefs d'établissement) organisés par Colas Centre-Ouest;
- le process « Goal Zero » déployé au Canada, avec Caterpillar Safety Services;
- la démarche de culture sécurité initiée chez Spac avec l'ICSI (Institut pour une culture de sécurité industrielle);

- le déploiement d'outils innovants d'assistance aux gestes comme l'Exopush qui a été présenté au salon VivaTech et dans les filiales routières françaises. Ces exosquelettes ont été co-construits avec des ingénieurs, des compagnons et des experts Colas pour aider les opérateurs à étaler plus facilement des enrobés et ainsi améliorer leurs conditions de travail;
- des formations en réalité virtuelle à la sécurité.

Dans le domaine de la santé, des actions spécifiques sont poursuivies en lien avec les troubles musculo-squelettiques, le bruit, les ultraviolets, l'alcool et les drogues, les risques psychosociaux.

Colas met également en œuvre des dispositifs et des actions afin de réduire au maximum l'exposition de ses collaborateurs aux fumées de bitume, aux poussières en général et aux poussières de silice en particulier, ainsi qu'aux solvants chlorés.

L'année 2013 avait été marquée par la publication officielle de la monographie du Circ (Centre international de recherche sur le cancer, organe de l'Organisation mondiale de la santé) relative aux fumées de bitume. Le Circ n'avait pu statuer, dans sa publication, sur la présence ou l'absence de lien entre le cancer et l'exposition au bitume et à ses fumées dans les applications routières, et ce, malgré le nombre important d'études réalisées. À l'issue des conclusions du Circ, aucune position nouvelle n'a été adoptée par les autorités nationales des différents pays où travaille Colas, si ce n'est en France où une mise à jour complète du sujet a été produite par les autorités de santé.

En France, les conclusions et l'avis officiel de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) avaient repris les analyses de risques effectuées par la profession, établissant qu'il n'y a pas lieu de prendre en compte un risque cancérigène pour la production ou l'utilisation de bitume non oxydé, mais que cette substance présente des risques d'irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures. 2017 n'a pas donné lieu à de nouvelles publications. Afin de suivre les expositions du personnel à ce risque d'irritation, un travail important a été engagé par l'INRS (Institut national de la recherche et de la sécurité par la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) et la profession (URSIF) afin de mettre au point une méthode globale de mesure des fumées de bitume inhalées par le personnel; ce travail s'est achevé en 2015 : la profession et notamment Colas y ont largement participé. Une grille d'évaluation portant sur l'efficacité des moyens de prévention a été élaborée et sert désormais de cadre aux agents de l'Assurance maladie. Un suivi des expositions du personnel avec la nouvelle méthode de mesure permettra d'enrichir une base de données qui sera examinée au minimum tous les cinq ans.

Le travail de Colas qui vise à diminuer les expositions aux fumées de bitume a été initié depuis plusieurs années et sa stratégie est déployée mondialement selon deux axes :

- réduire la température d'utilisation du bitume puisque la quantité de fumées émises est divisée par deux chaque fois que la température est abaissée de 12°C. Le programme de Recherche et Développement en cours pour continuer sur la voie des enrobés tièdes (cf. partie II - D - D1) est par ailleurs complété par des actions de communication auprès des clients pour les convaincre d'adopter les enrobés tièdes en substitution des enrobés classiques à chaud; en 2016, l'INRS a conclu à une diminution statistique de 25% des expositions en cas d'utilisation d'enrobés tièdes (cf. indicateur ci-après);
- renouveler la flotte de finisseurs (matériels de mise en œuvre des enrobés) avec des équipements pourvus d'un dispositif d'aspiration de fumées; en 2016, l'INRS a conclu à une diminution statistique de 55% des expositions en cas d'utilisation de ces dispositifs (cf. indicateurs ci-après).

Les travaux sur ces deux sujets se sont poursuivis en 2017 et une publication conjointe de l'USIRF, de l'INRS et de la DGT (Direction générale du travail) sera diffusée dans le courant de l'année prochaine.

Une action est par ailleurs en cours pour éliminer les usages résiduels de bitume oxydé (au sens de la monographie du Circ), ce dernier ayant été classé comme cancérigène probable, aussi bien dans les applications routières que pour les travaux d'étanchéité : les seuls usages de bitume oxydé chez Colas sont désormais liés à la présence de bitume oxydé dans des bardeaux de toiture recyclés dans les enrobés routiers, sur certaines installations en Amérique du Nord.

L'exposition aux poussières mobilise les acteurs de la santé au travail et de la profession, tant sur les chantiers que sur les installations de carrières et gravières.

En France, l'USIRF, syndicat professionnel dans lequel Colas a une part très active, a publié deux guides :

- *Prévention du risque poussières* qui traite des travaux de rabotage, sciage, burinage, décrouitage et carottage;
- *Prévention du risque poussières sur les plateformes de recyclage*, en associant l'UNPG (Union nationale des producteurs de granulats).

Ces guides ont été élaborés non seulement en collaboration avec l'OPPBT (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) mais aussi en liaison avec la DGT.

Un guide appliqué aux postes d'enrobage et traitant du risque poussières est actuellement en cours de finalisation.

Au sein de Colas, des actions sont déployées en France comme à l'international pour réduire l'exposition aux poussières tant sur les sites industriels que sur les chantiers grâce à l'utilisation de matériel et de processus adaptés permettant de travailler en atmosphère humide par aspersion ou brumisation, par le port d'équipements de protection individuelle et le renouvellement du matériel de fraisage-rabotage par des machines équipées de dispositifs d'aspiration. Le risque poussières était un des sujets du plan d'action 2017 de la politique du Groupe. Il sera rappelé en 2018.

Au titre des technologies innovantes qui permettent de réduire les émissions de poussières, la filiale Dust-A-Side propose à l'industrie minière une gestion des routes donnant lieu à des réductions de 90% des poussières des voies de circulation, de 90% des consommations d'eau, de 5% en moyenne des consommations de carburant et une prolongation d'environ 7% de la durée de vie des pneumatiques. Dust-A-Side traite chaque année plus de 10 millions de mètres carrés de pistes minières en Afrique, en Océanie et en Amérique du Sud.

En France, la société INMS propose une gamme de produits à base d'une technologie innovante : Eco-Pist est un liant à base de matière végétale destiné au traitement superficiel des pistes pour éviter la formation de poussières, ce qui permet de réduire de 90% l'arrosage multi-quotidien habituel en période sèche. INMS propose également Eco-Stock, un produit organo-minéral à pulvériser sur les stocks de granulats ou de sable afin d'empêcher l'envol de poussières.

Enfin, dans un domaine beaucoup plus qualitatif, Hélicol a été conçu pour réaliser des allées de parcs et jardins d'apparence naturelle et circulables sans production de poussières, même sous le passage de milliers de visiteurs comme au château de Chambord ou au château de Versailles.

En France, Colas prend part au débat portant sur la présence de particules minérales allongées d'amphiboles (l'amiante fait partie de cette famille de roches naturelles) dans les chaussées existantes, les matériaux recyclés et les granulats nouvellement extraits. Il participe aux groupes de travail réunissant les experts publics et les organisations professionnelles du bâtiment, de la déconstruction et des travaux publics pour mieux cerner ce risque et y associer les dispositifs de prévention adaptés. En 2017, ce risque encore mal défini est toutefois pris en compte dans le Document Unique d'Évaluation du Risque des établissements Colas.

La question des effets sur la santé de l'actinolite potentiellement amiantifère et des particules minérales allongées d'amphiboles est un sujet qui suscite l'attention depuis des années dans de nombreux pays (États-Unis, Allemagne, Hongrie, notamment) tant sur le plan réglementaire que scientifique. La France est aujourd'hui le seul pays où un certain nombre de décideurs publics a pris l'initiative d'identifier ce risque à celui de l'amiante commercial. Autant Colas est respectueux des exigences des autorités françaises, autant Colas se refuse à adopter cette position dans son analyse de risques et à l'appliquer aux autres pays où il travaille, tout en promouvant la mise en place d'un véritable dialogue scientifique et réglementaire international à ce sujet, notamment avec les États-Unis, lesquels ont produit la majeure partie des études sur ce thème, sans que pour autant elles leur semblent suffisamment concluantes.

Les solvants constituent le dernier axe de lutte contre l'exposition des personnels au risque chimique, qu'il s'agisse des solvants chlorés utilisés en laboratoire, des produits fluidifiants ou anti-collants pétroliers utilisés sur chantier, ou des solvants pétroliers ou chlorés utilisés dans les ateliers : la fonction solvant est problématique pour l'être humain en exposition cutanée (et par voie respiratoire, surtout en cas d'utilisation à chaud); tout en maintenant des exigences de protection collectives et individuelles du personnel et un encadrement strict des produits utilisés, Colas a engagé un travail de substitution systématique; les progrès restent difficiles car les solutions de substitution peuvent se heurter à des conservatismes techniques, coûter plus cher, ne pas être disponibles dans tous les pays ou demander des adaptations de méthodes de travail dues à une moindre efficacité (cf. indicateur ci-après).

Grâce à son réseau d'une centaine de préventeurs présents sur le terrain, Colas a renforcé la sensibilisation et la formation de ses collaborateurs à ces sujets.

Dans le domaine de la sécurité, cf. commentaires référencés ci-dessous en « D3 ».

## Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2016	2017
<b>Taux d'enrobés tièdes et d'asphalte basse température</b> (en pourcentage de quantité)	Monde	Activité de production d'enrobés et d'asphalte	21	23
<b>Taux de finisseurs équipés de dispositifs d'aspiration de fumées de bitume</b> (en pourcentage de quantité)	Monde	Tous les parcs d'engins	45	51
<b>Taux de raboteuses équipées de dispositifs d'aspiration de poussières</b> (en pourcentage de quantité)	Monde	Tous les parcs d'engins	25	40
<b>Taux de solvants chlorés utilisés en circuit fermé</b> (en pourcentage de quantité)	Monde	Tous les laboratoires	78	82

## Commentaire

L'indicateur Taux d'enrobés tièdes et d'asphalte basse température produits dans les postes d'enrobés à chaud et les usines d'asphalte a augmenté de 2 points entre 2016 et 2017. Les plus fortes augmentations enregistrées ont eu lieu au Danemark (+10 points) et chez Colas Rhône-Alpes Auvergne (+8 points); plus globalement, les États-Unis et l'Europe du Nord ont progressé de 5 points chacune.

Les indicateurs Taux de finisseurs équipés de dispositifs d'aspiration de fumées de bitume, Taux de raboteuses équipées de dispositifs d'aspiration de poussières et Taux de solvants chlorés utilisés en circuit fermé ont été mis en place en 2013 et sont destinés à mesurer le nombre d'équipements qui limitent l'exposition des collaborateurs aux fumées de bitume, aux poussières et aux produits chimiques. Les taux de finisseurs et de raboteuses équipés de dispositifs d'aspiration ont augmenté respectivement de 6 points et de 15 points, signe que la démarche dans ce domaine progresse partout au fur et à mesure du renouvellement du parc matériel.

Le Taux de solvants chlorés utilisés en circuit fermé a augmenté de 4 points. Il est à noter que les filiales américaines n'en achètent quasiment plus. De façon plus globale, le risque lié à l'emploi de solvants chlorés ou pétroliers est en réduction dans les ateliers, sur les chantiers et dans les laboratoires, en France comme à l'international. Plus de 85% des fontaines de dégraissage du Groupe n'utilisent plus ces types de solvants pour nettoyer les équipements des ateliers et des laboratoires; ces produits sont remplacés par des solvants biologiques, d'origine végétale ou des solutions à base de liquide lessiviel. L'objectif d'une suppression complète de ces usages en milieu ouvert se heurte encore à quelques usages très spécifiques, à des normes de laboratoires dans certains pays et à des problèmes de disponibilité de matériels ou de substituts ici ou là. Colas continue de s'investir pour faire évoluer les méthodes de contrôle mais il est probable que les progrès seront désormais plus lents et plus difficiles.

Ces indicateurs suivent les règles décrites pour les indicateurs environnementaux et sociétaux (cf. partie II - A).

## D.2 : Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

### Information qualitative

L'accord de Colas sur la qualité de vie au travail marque la volonté du Groupe de favoriser la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale de ses salariés par des mesures concrètes.

L'accord d'intéressement applicable pour les années 2016, 2017 et 2018 est venu renforcer la sensibilisation des collaborateurs à la culture sécurité. Au-delà des performances économiques de l'entreprise, le dispositif d'intéressement doit en effet permettre de renforcer l'association et l'implication des collaborateurs à la politique de prévention-sécurité-santé au travail.

### D.3 : Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité ainsi que les maladies professionnelles

#### Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2016	2017
Taux de fréquence <sup>(1)</sup> des accidents du travail des collaborateurs	Monde	7	6,41
Taux de gravité <sup>(2)</sup> des accidents du travail des collaborateurs	Monde	0,53	0,48
Nombre d'accidents mortels	Monde	3	7
Nombre cumulé de collaborateurs formés aux premiers secours (fin de période)	Monde	20 367	20 809
Nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle dans l'année	France	149	120
Pourcentage des sociétés à l'international assurant une couverture sociale aux collaborateurs	International	96,4	100

(1) Nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées. Il s'agit des accidents déclarés et reconnus par les autorités compétentes ; exemple : la CPAM en France.

(2) Nombre de jours d'arrêt de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées, suivant la définition du taux de gravité réglementaire : « sont pris en compte les arrêts de travail de l'année en cours même si l'accident est intervenu sur une année civile antérieure. »

#### Commentaire

##### • Accidents du travail

En 2017, le nombre d'accidents du travail avec arrêt est en baisse de 4,9%.

Le taux de fréquence est en amélioration, passant de 7 à 6,41.

Le taux de gravité suit la même tendance : il est à 0,48 (0,53 en 2016).

Alors que la prévention progresse et se concrétise dans les statistiques du taux de fréquence, sept accidents mortels ont été déplorés en 2017, en lien principalement avec « la circulation des engins sur chantier ». Un plan d'action spécifique à ce risque a été arrêté, qui se traduit notamment par le projet safer@work mené avec un constructeur de véhicules et engins de chantiers, un module de réalité virtuelle sur chantier et des sensibilisations aux « angles morts » lors de la journée de prévention des nouveaux arrivants (780 formations en 2017 ; 2 000 prévues en 2018).

La nouvelle politique santé sécurité Groupe, lancée en juin 2016, s'appuie sur quatre axes :

- respecter les règles;
- se former et s'informer;
- concevoir des chantiers en sécurité;
- vérifier, analyser et planifier.

Pour 2017, de nouvelles exigences ont été fixées :

- le port de la ceinture dans les engins;
- la mise en place d'une journée Culture sécurité pour tout nouvel arrivant en France métropolitaine (environ 700 collaborateurs formés en 2017);
- le risque poussières.

La formation aux premiers secours initiée dans le Groupe depuis de nombreuses années concerne désormais 38% des collaborateurs. C'est aussi l'occasion de sensibiliser aux enjeux de prévention et de sécurité.

##### • Maladies professionnelles

En France, le nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle est en baisse (-19%).

Depuis plusieurs années, de nombreuses actions sont mises en œuvre pour améliorer les conditions de travail de nos collaborateurs.

##### • Couverture sociale

À l'International, 100% de l'ensemble des filiales de plus de 300 salariés mettent à la disposition de leurs collaborateurs une couverture sociale.

## E. FORMATION : LES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION ET LE NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION

### Indicateurs

Nom de l'indicateur <sup>(1)</sup>	Périmètre	2016	2017
Existence d'un plan de formation formalisé <sup>(2)</sup> (en pourcentage)	Monde	99	99
Nombre de collaborateurs formés	Monde	35 473	36 050
Nombre de jours de formation	Monde	113 921	107 848
Nombre de contrats d'apprentissage	France	314	431
Nombre de contrats de professionnalisation	France	220	272

(1) Les chiffres consacrés à la formation sont consolidés au cours de l'exercice N au titre de la période N-1.

(2) À l'international, nombre de sociétés de plus de 300 collaborateurs dans lesquelles il existe un plan de formation.

### Commentaire

Colas mène une politique d'investissement formation ambitieuse visant à accompagner le développement des compétences de tous les collaborateurs et ce, quels que soient leurs statut, fonction ou affectation géographique. Cette politique est relayée dans chacune des filiales du Groupe via le déploiement d'un plan de formation formalisé, existant aujourd'hui dans près de 99% des implantations. Ces plans de formation déclinent les axes de développement fixés par la Direction des Ressources Humaines de Colas, notamment en matière de formation aux fondamentaux techniques, aux compétences managériales ainsi qu'en matière de sécurité et de prévention, qui constitue le premier poste d'investissement formation.

En 2016, 36 050 salariés ont bénéficié d'actions de formation dont 19 913 en France (60% des effectifs) et 16 137 à l'international (75% des effectifs). 107 848 jours de formation ont été comptabilisés en France et à l'international dans les sociétés dont l'effectif est supérieur à 300 salariés.

Les cinq cycles des « Universités Colas » ont accompagné cette année 266 participants durant les étapes clés de leur parcours professionnel. Parmi eux, 49 venaient des filiales internationales.

En juin 2017, Colas a déployé l'outil de formation en ligne du Colas Campus offrant une formation digitale et aux formats innovants tels que les Cooc (*corporate online open courses*), MooC (*massive online open courses*), *serious games*, tutoriels vidéos. Les thématiques abordées sont variées : management et leadership, conformité et éthique, mais aussi outils bureautiques (Excel, Word, Powerpoint...), bitume, etc.

Il est par ailleurs à noter qu'une grande partie des modules proposés sur la plateforme de formation sont en accès libre. Depuis son ouverture aux collaborateurs de France et d'Europe centrale, on dénombre plus de 27 000 connexions pour près de 5 000 heures de formations suivies. L'accès à la plateforme a été ouvert à l'Europe du Nord fin 2017 et le sera progressivement en 2018 à toutes les autres implantations géographiques. De nouveaux contenus digitaux seront prochainement déployés et viendront enrichir l'offre actuelle et de nouveaux modes de formation innovants seront testés tels que la classe virtuelle et le *mobile-learning* (formation sur smartphone).

En France métropolitaine, l'investissement formation a représenté 3,83% de la masse salariale, correspondant à 30 807 actions et 449 931 heures, en baisse de 5% par rapport à 2015. En marge des formations dédiées à la prévention et à la sécurité qui constituent 52% des heures réalisées, Colas met aussi l'accent sur les formations générales aux métiers du Groupe (fonctions de chef de chantier, conducteur de travaux, filière bureau d'études, etc.) qui représentent 16% des heures, mais aussi sur le renforcement des compétences techniques (15% des heures). Les heures de formation animées en 2016 ont concerné pour 53,4% les compagnons, pour 26,3% les Etam et pour 20,3% les ingénieurs et cadres. L'école de formation « Colas Campus », forte de plus de 150 programmes de formation personnalisés et conçus par et pour Colas, a accueilli 3 463 collaborateurs francophones venant de tous horizons.

À l'international, l'Europe centrale et l'Europe du Nord ont mis en place un programme ambitieux répondant aux besoins de formation, notamment en management et leadership, et en *contract management*. Ce programme a vocation à accueillir des collaborateurs anglophones en provenance de toutes les implantations de Colas. Les autres formations sont dispensées dans le cadre de programmes mutualisés pour les différents pays où Colas est implanté.

Au total, en Europe, 4 346 collaborateurs ont été formés.

En Amérique du Nord, les filiales ont formé 9 615 collaborateurs. Les managers se forment au sein des trois programmes de « Colas North America University ». Au Canada, les formations reposent sur le programme « Colas Canada Educational Training Series » et incluent une formation diplômante avec « The Northern Alberta Institute of Technology ».

En Afrique et dans l'Océan indien, 1 705 collaborateurs ont été formés.

## F. ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

### Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	2016	2017
<b>Place des femmes dans le Groupe</b> (en pourcentage)	Monde		
Femmes staff		21,0	21,9
Dont femmes managers <sup>(1)</sup>		10,2	10,0
Femmes workers		2,1	1,7

(1) En France, l'effectif de femmes managers repose sur le critère des codes emploi dont le niveau de responsabilité est supérieur ou égal à chef de service.

À l'international, l'effectif de femmes managers repose sur le critère des membres d'un organe de direction local (l'instance à même de prendre des décisions stratégiques, par exemple un comité de direction).

### Commentaire

Le pourcentage de femmes est en augmentation de 0,9 point pour l'encadrement, stable pour les managers (10%) et en baisse de 0,4 point pour les compagnons.

2017 marque une année de transition dans la politique mixité du groupe Colas. Le Président a fixé un objectif de 30% de mixité dans l'encadrement en 2020.

### F.1 : Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

#### Information qualitative

Parmi les actions conduites en France visant à attirer plus de candidatures féminines, on citera : les actions relations écoles ciblées (soutien à des associations artistiques et culturelles, souvent plus féminisées que les associations sportives), la participation aux forums Mix & Métiers organisés à Nantes et Marseille, et la formation de 18 binômes d'ambassadeurs mixtes représentant les différentes filiales et métiers, lesquels sont les meilleurs porte-paroles auprès des étudiantes.

Dans le cadre du programme de fidélisation, le Groupe s'est doté en 2017 d'une formation dédiée aux talents féminins; le parcours Leadership au féminin sera lancé début 2018. En parallèle, afin d'accélérer l'évolution des femmes et de renforcer leur visibilité, un grand programme de *mentoring* national permettra en janvier à 23 collaboratrices du Groupe d'être accompagnées pendant un an par un mentor issu du top management. À noter que les mentors sont volontaires (ils se sont inscrits librement pour tenir ce rôle) et que les mentorées comme les mentors, reçoivent préalablement à leur engagement une formation au *mentoring*.

Enfin, afin de faire évoluer les mentalités, Colas a lancé WE, un réseau en faveur de la mixité auquel ont adhéré 769 collaborateurs et collaboratrices, dont 57% d'hommes. Toutes celles et ceux qui le souhaitent peuvent ainsi contribuer, par leur discours et leurs actions, à agir pour l'égalité professionnelle et le développement de la mixité.

Ces différentes actions, mûries tout au long de l'année et lancées fin 2017 devraient porter leurs fruits en 2018 et faire évoluer significativement des chiffres restés globalement stables entre 2016 et 2017.

### F.2 : Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

#### Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2016	2017
<b>Nombre de collaborateurs handicapés<sup>(1)</sup></b>	France	975	975
<b>Nombre de collaborateurs handicapés recrutés<sup>(1)</sup></b>	France	9	25
<b>Chiffre d'affaires réalisé avec les ÉSAT ou EA</b> (en euros)	France	1 456 123	1 753 278

(1) CDI + CDD.



## Commentaire

Malgré les opérations conduites en faveur du recrutement de travailleurs en situation de handicap (Handi-alternance, Hello handicap...), le taux d'emploi direct reste stable.

L'augmentation de 20% du chiffre d'affaires réalisé avec le secteur du travail protégé et adapté s'explique en partie par la fiabilisation du reporting, conduit au niveau national.

### F.3 : La politique de lutte contre les discriminations

#### Information qualitative

En France, le 20 avril 2017, Colas et ses filiales ont signé la charte de la Diversité. À travers cette signature, Hervé Le Bouc et les présidents de 10 filiales en France ont donné un signal fort de l'engagement du Groupe en faveur de la non-discrimination et de l'égalité des chances face à l'emploi.

Parmi les actions de l'année, on citera :

- une intervention du Président devant les 170 managers du Groupe;
- la mise en œuvre et l'animation d'un Comité Diversité national;
- la diffusion de la charte dans la lettre électronique E-RH, adressée à 29 000 collaborateurs;
- une communication dans le magazine interne *Routes*, diffusé dans le monde;
- la mise en œuvre d'un module de sensibilisation dans le cadre de la formation Université 2 (Managers);
- la mise en œuvre d'autres actions avec l'appui du Comité RH et du Comité Diversité dans le cadre du plan d'action mixité et de la politique handicap.

Par ailleurs, Colas a retenu l'organisme « les Entreprises pour la Cité » pour animer des sessions de formation à la non-discrimination à destination des responsables RH et recruteurs.

À l'international, les filiales implantées dans les pays anglo-saxons mènent plus particulièrement des actions de lutte contre les discriminations.

Les filiales américaines sont soumises aux lois fédérales relatives à la non-discrimination en termes de recrutement, de fidélisation et de rémunération des collaborateurs. Elles font connaître leur engagement et diffusent les offres d'emploi auprès de cabinets spécialisés dans l'intégration des minorités ou dans les journaux dédiés. L'Université « Colas North America » dispense des formations à l'éthique. Une procédure anti-harcèlement, avec un numéro vert à la disposition des salariés, est en vigueur aux États-Unis.

Au Royaume-Uni, la filiale Colas Ltd est dotée de chartes et de procédures de lutte contre toute forme de discrimination.

## G. PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES :

### G.1 : Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

### G.2 : À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

### G.3 : À l'élimination du travail forcé ou obligatoire

### G.4 : À l'abolition effective du travail des enfants

#### Information qualitative

Implanté principalement dans les pays de l'OCDE où il réalise environ 90% de son activité, Colas est peu présent dans des pays présentant des risques importants en matière de liberté d'association, de travail forcé ou obligatoire, de travail des enfants ou de discriminations. Le recours à la sous-traitance est limité.

Colas s'engage à se conformer à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et aux conventions fondamentales de l'OIT (article 2 du code d'éthique du groupe Bouygues, dont Colas fait partie). Afin de s'assurer du respect de ces principes fondamentaux, Colas :

- diffuse aux collaborateurs le code d'éthique du groupe Bouygues, code auquel Colas adhère;
- prend en compte, dans sa politique d'achats, les enjeux sociaux et environnementaux.

## II – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### A. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

La politique en matière d'environnement est intégrée à la démarche de Développement Responsable de Colas, inscrite par le Président-Directeur Général dans les valeurs du Groupe. Un directeur Environnement, également chargé de mission Développement Responsable, anime la réflexion sur ces sujets avec les directions fonctionnelles (Communication, Équipement, Innovation, Ressources Humaines, Technique et R&D, etc.) et les directions opérationnelles. La Direction Environnement comprend six collaborateurs et un réseau d'une quarantaine de responsables environnement dans les filiales en France et à l'international, eux-mêmes relayés sur le terrain par plusieurs centaines d'animateurs ou d'auditeurs internes en environnement, ces fonctions étant généralement associées à d'autres missions, sécurité notamment.

Tous les indicateurs environnementaux (*liste ci-dessous*) font l'objet d'une définition rigoureuse. Ils sont collectés mondialement à travers Xfi, un logiciel BFC (BusinessObjects Financial Consolidation) et calculés sur une année décalée du 1<sup>er</sup> octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N (afin de permettre une analyse précise compte tenu des temps nécessaires à la collecte, à la vérification et au traitement des données). Après des évolutions structurantes en 2013 et un enrichissement par de nouvelles fonctionnalités en 2014, Xfi fait l'objet d'un travail de maintenance approfondi depuis l'exercice 2015.

Le périmètre de consolidation des indicateurs du Groupe a été modifié en 2016 (cf. ci-dessous) et n'a pas connu de changement en 2017 :

- les filiales d'Indonésie (ABS et Wasco), du Vietnam et de Singapour, ainsi que Raycol en Thaïlande ne font plus partie de ce périmètre car elles ont été cédées à la filiale thaïlandaise Tipco Asphalt Group, dont Colas est actionnaire minoritaire;
- SRD (Société de la Raffinerie de Dunkerque) a cessé son activité de production de bitume fin décembre 2015;
- Colas a acquis en janvier 2016 les participations que détenait directement ou indirectement le groupe Anglo-American dans le capital de six sociétés détenues ou exploitées en partenariat, et opérant sous le nom de « Tarmac » aux Émirats Arabes Unis, à Oman et au Qatar.

En ce qui concerne les activités de production de matériaux, le périmètre des indicateurs inclut depuis plusieurs années les sociétés détenues avec des partenaires extérieurs, pour lesquels Colas n'a pas toujours la maîtrise de la gestion des aspects environnementaux (sites où Colas est minoritaire par exemple); ce périmètre extensif de risque et de responsabilité peut avoir pour effet de peser sur les résultats des indicateurs.

De plus, ce périmètre inclut les petites sociétés de production de matériaux, même quand leur chiffre d'affaires consolidé est inférieur au seuil retenu pour la consolidation financière (2 millions d'euros). En effet, le total des volumes de matériaux produits par ces sociétés peut être significatif, même si leurs chiffres d'affaires font souvent l'objet d'un fort taux de retraitement du fait de l'intégration verticale de Colas.

Les règles de consolidation modifiées en 2013 pour se rapprocher de celles de la consolidation financière sont décrites dans le tableau ci-dessous et demeurent inchangées depuis.

	Consolidation financière	Consolidation Xfi	Différence entre consolidations financière et extra-financière
<b>Contrôle exclusif = intégration globale</b>	<b>100%</b> (pour taux de contrôle compris entre 50% et 100%)	<b>100%</b> (taux de contrôle compris entre 50% et 100%)	<b>Idem</b>
<b>Contrôle conjoint = intégration proportionnelle</b> (pour des GIE en France, des SEP ou JV)	<b>Application du pourcentage de contrôle</b>	<b>Application du pourcentage de contrôle</b>	<b>Idem</b>
<b>Influence notable ou co-entreprise = mise en équivalence</b> (pour des SEP ou JV)	<b>Application du pourcentage de détention</b> (application du taux de détention sur le résultat net et pas sur le CA)	<b>Application du pourcentage de détention</b> (application du taux de détention sur l'ensemble des données)	<b>Différence sur certaines données</b>

#### Liste des indicateurs environnementaux :

II - A1 : Taux de certification environnementale des activités de production de matériaux; Taux d'autoévaluation environnementale par check-lists Colas; Ratio des activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux.

II - B1 : Pourcentage des activités matériaux maîtrisant leurs rejets aqueux.

II - C.1.1 : Ratio de matériaux recyclés rapportés aux quantités de granulats produits; Taux de recyclage des agrégats d'enrobés pour en valoriser le bitume; Surface de chaussée recyclée en place; Taux de récupération des huiles usées.

II - C.2.1 : Pourcentage (en CAE) des activités fixes situées en zones de stress hydrique très élevé; Taux d'autosuffisance en eau dans les zones de stress hydrique très élevé; Pourcentage du CAE en zones de stress hydrique très élevé et faisant l'objet d'un plan d'action; Pourcentage de la consommation d'eau en zones de stress hydrique très élevé faisant l'objet d'un plan d'action.

II - C.2.2 : Quantité de matériaux recyclés; Quantité d'agrégats d'enrobés recyclés; Nombre d'éco-variantes proposées par Colas à ses clients.

II - C.2.3 : Énergie consommée par tonne d'enrobés produite; Taux d'enrobés tièdes et d'asphalte basse température produits dans les postes d'enrobés à chaud et les usines d'asphalte; Nombre de tonnes de matériaux transportées par voie ferrée ou voie navigable; Facture énergétique totale; Ratio de facture énergétique totale rapportée au VAI; Pourcentage de véhicules équipés de télématique embarquée; Pourcentage des engins équipés de télématique embarquée.

II - D1 : Émissions de gaz à effet de serre; Émissions de gaz à effet de serre rapportées à la production d'une tonne d'enrobés; Intensité carbone monde hors Canada et États-Unis; Intensité carbone Canada et États-Unis; Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions menées dans le Groupe.

II - E1 : Ratio de CAE des activités de production de granulats ayant une action en faveur de la biodiversité.

#### **A.1 : L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement**

Colas gère le risque environnemental et sa démarche de progrès en s'appuyant sur deux outils : la certification ISO 14001 ou équivalent, d'une part, et les autoévaluations par check-lists Colas, d'autre part. L'enjeu pour Colas se situe essentiellement au niveau des installations fixes et concerne peu les chantiers, compte tenu de leur faible taille moyenne (de l'ordre de 120 000 euros) et de leur réalisation sur des surfaces déjà artificialisées dans leur énorme majorité (probablement autour de 90%).

Colas a mis en œuvre trois indicateurs pour rendre compte de sa politique :

**1.** l'indicateur de certification environnementale traduit la politique de Colas en matière de conformité aux exigences réglementaires, mais aussi ses efforts dans l'analyse des risques environnementaux et dans leur maîtrise au travers de plans d'action;

**2.** l'indicateur d'autoévaluation environnementale reflète le niveau de l'évaluation réalisée en interne à l'aide de check-lists élaborées par Colas. Ces check-lists, qui définissent un référentiel concret d'évaluation de la performance environnementale, couvrent l'essentiel des installations fixes du Groupe. Elles permettent de rationaliser les priorités des plans d'amélioration qui en découlent. Une check-list standardisée a été mise au point pour pratiquement chaque type d'installation fixe : laboratoires, dépôts des centres de travaux, ateliers, postes d'enrobage à chaud et à froid, usines d'émulsion et de liants, dépôts de bitume, carrières, gravières, plateformes de recyclage, centrales à béton et usines de préfabrication ainsi que les décharges du BTP. L'ensemble représente environ 2 000 unités de production réparties dans le monde. Les check-lists sont intégrées au dispositif de contrôle interne de Colas;

**3.** l'indicateur agrégé combinant certification environnementale et check-lists permet d'avoir une vision globale sur un périmètre élargi.

## Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2016	2017
<b>Taux de certification environnementale des Activités de production de matériaux</b> (en pourcentage de CAE <sup>(1)</sup> )	Monde	100% du CAE <sup>(1)</sup> des activités de production de matériaux	62	62
<b>Taux d'autoévaluation environnementale par check-lists Colas</b> (en pourcentage de CAE <sup>(1)</sup> )	Monde	100% du CAE <sup>(1)</sup> des activités de production de matériaux pour lesquelles la check-list est applicable	85	85
<b>Ratio des Activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux (certification environnementale et/ou check-list Colas)</b> (en pourcentage de CAE <sup>(1)</sup> )	Monde	100% du CAE <sup>(1)</sup> des activités de production de matériaux	85	85

(1) CAE (chiffre d'activité économique : chiffre d'affaires augmenté des mouvements et cessions intra-groupe. Ce chiffre permet de prendre en compte le poids de l'activité amont de Colas (matériaux de construction pour l'essentiel), alors que l'intégration verticale de Colas conduit à éliminer du chiffre d'affaires plus de 50% de l'activité de production de matériaux.

## Commentaire

Le taux de certification environnementale des activités de production de matériaux reste stable et à un niveau satisfaisant, compte tenu de la disparité des contextes dans lesquels Colas opère dans le monde et des nombreuses participations minoritaires de Colas dans ces activités. Dans certaines régions, par ailleurs, des managers s'interrogent sur l'utilité d'une telle démarche, voire souhaitent substituer à celle-ci des règles plus pratiques et moins systémiques; à ce stade, le débat n'est pas tranché, même si on observe une tendance lourde des filiales à ajuster plus finement le périmètre certifié de leurs activités.

L'indicateur d'autoévaluation environnementale par check-lists est resté stable à un niveau élevé de 85% en 2017. La stabilité de cet indicateur s'explique par un fléchissement sur les territoires de la Direction Générale Internationale et de la Direction Générale Métropole (-3 points); la Direction Générale Amérique du Nord, quant à elle, voit cet indicateur augmenter de 2 points. Les autoévaluations par check-lists restent le pilier de la politique concrète de Colas pour encadrer le risque environnemental et le nombre de check-lists renseignées est resté quasiment stable en 2017.

Le ratio des activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux se maintient à un niveau élevé et est resté stable en 2017. L'objectif à atteindre reste fixé à 100%. Cet objectif est ambitieux compte tenu de la présence d'autres actionnaires, parfois même majoritaires, dans certaines filiales, ce qui ne permet pas d'en assurer pleinement le contrôle. (Cf. partie II - A : Méthode de consolidation des indicateurs extra-financiers).

## A.2 : Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

### Élément justificatif

Colas n'établit pas d'indicateurs de performance spécifiques du suivi des formations et des actions de sensibilisation des collaborateurs aux problématiques environnementales.

Néanmoins, dans le cadre des certifications environnementales, notamment ISO 14001, la norme prévoit l'évaluation et l'éventuelle mise en place de formations en environnement pour les collaborateurs, y compris pour les nouveaux arrivants, ainsi qu'une information pour les intervenants extérieurs (paragraphe 4.4.2 de l'ISO 14001).

Colas n'a pas défini un modèle unique et centralisé pour les actions de formation et d'information; celles-ci prennent des formes variées selon les pays, les filiales et les métiers. On peut toutefois mentionner que l'environnement et, plus largement, la politique de Développement Responsable de Colas, fait l'objet d'un module de formation à l'Université Colas 1. Colas préfère ainsi répondre à ce type d'enjeu de façon décentralisée et veiller au respect des objectifs en matière de formation et d'information par le biais d'une norme vérifiée par des auditeurs agréés telle que l'ISO 14001.

Des réunions de travail et des conventions thématiques destinées à sensibiliser le réseau des correspondants environnement (France et International) sont organisées tous les deux ans (la dernière s'est tenue en mai 2016 à Lyon, la précédente avait eu lieu à Bruxelles en juin 2014, la prochaine se tiendra en 2018 à Montréal). Des rencontres sur le terrain permettent de partager les expériences ainsi que de mettre en place et de suivre des plans d'action. Au niveau du Groupe, les sites Internet et intranet de Colas constituent des sources d'information permanentes pour l'ensemble des collaborateurs. Des formations spécifiques, dispensées à des collaborateurs (conducteurs de travaux, chefs de chantier, responsables bureau d'études, responsables environnement), sont proposées en France métropolitaine dans le cadre du Campus Colas. Elles ont pour thèmes la loi sur l'eau, la norme ISO 14001, le management QSE des travaux routiers, la gestion de la pollution des sols, etc.

À l'issue de la convention de Bruxelles, un projet baptisé EOCE a été mis en place dont l'objectif était de dynamiser le réseau des correspondants environnement afin de leur permettre d'enrichir et de partager leur savoir-faire avec les autres membres du Groupe et ceux de leur équipe en filiale. Ce projet, soutenu par les PDG des filiales concernées, est bâti selon trois axes :

- faire progresser la gestion environnementale et permettre aux entités de Colas de gagner en efficacité;
- créer des liens de coopération et les faire perdurer grâce notamment à un réseau social dédié;
- partager les outils et les savoir-faire pour favoriser les échanges de retours d'expérience et les bonnes pratiques.

Une première vague pilote a été lancée mi-2015 avec quatre correspondants francophones; six mois plus tard, un deuxième groupe s'est constitué, composé de correspondants anglophones. Puis chacun de ces correspondants pilotes est devenu parrain de deux nouveaux correspondants dans le réseau.

La méthode repose sur un travail collaboratif intense pendant trois mois articulé autour d'un diagnostic partagé et de plans d'action concrets dans chaque filiale.

Les plans d'action ont permis d'accélérer et d'améliorer la compréhension des sujets environnementaux dans les filiales grâce, notamment, à l'implication d'un grand nombre de collaborateurs issus de toutes fonctions. Cette nouvelle dynamique permet aux correspondants formés d'échanger activement sur le réseau social non seulement sur les plans de progrès mis en œuvre, mais aussi sur un grand nombre d'informations et de bonnes pratiques.

À horizon 2020, la quarantaine de correspondants environnement actuellement en poste devrait être formée selon ces principes; au terme de la présente période de reporting, 43% des 46 correspondants environnement ont été formés (50% des francophones et 40% des anglophones) et déjà six d'entre eux ont atteint le niveau de coach de nouveaux *EOCIens*.

### **A.3 : Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions**

#### **Élément justificatif**

Colas n'établit pas d'indicateur consolidé de suivi des budgets consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions, ni d'indicateur consolidé de suivi des actions de prévention. Ces dépenses sont intégrées à des dépenses de nature opérationnelle. Il est difficile d'affecter des dépenses d'investissements ou de gros entretien : à titre d'exemple, le remplacement d'un filtre à manche dans une unité de production d'enrobés constitue pour Colas un investissement courant alors qu'il s'agit bien d'un investissement à caractère environnemental pour éviter les émissions de poussières.

En revanche, les sites certifiés en environnement disposent, comme documents de base, d'une analyse environnementale d'une part, et de plans d'actions de prévention budgétés d'autre part. Ces documents sont examinés lors des revues de direction qui analysent l'amélioration des performances environnementales par la maîtrise des impacts.

Les permis d'exploiter relatifs à des installations soumises à une autorisation ou à un enregistrement administratif (ICPE en France) sont le plus souvent assortis d'exigences strictes en matière d'environnement, quel que soit le pays (OCDE, autres). La norme ISO 14001, qui requiert le respect de ces exigences, permet à Colas d'avoir une bonne assurance de ce respect. La conformité aux exigences administratives est le premier critère de l'autoévaluation par check-lists Colas. Ces exigences sont donc prises en compte par l'autoévaluation annuelle sur les sites qui ne sont pas certifiés (cf. indicateur en partie II - A.1 : Taux d'autoévaluation environnementale des sites de production de matériaux). Enfin, un dispositif d'audits croisés annuels interfiliaires réalisés sur le périmètre Belgique-Métropole-Suisse, par des auditeurs internes formés à cet effet, permet d'évaluer les installations et de renforcer la prévention : une moyenne de cent sites certifiés ISO 14001, soit environ 14% des sites de la zone, est ainsi auditée chaque année. Il est plus difficile de généraliser ce type de dispositif à des pays de langues différentes où les implantations de Colas sont moins denses, mais des réflexions sont en cours pour l'adapter à ces contextes.

#### **A.4 : Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours**

##### **Information qualitative**

Sites et sols pollués : les règles de gestion de Colas prévoient de constituer une provision pour frais de dépollution quand les montants sont déterminés dans le cadre d'un diagnostic réalisé par un cabinet extérieur et quand la date de remise en état du site est fixée (par exemple avec l'administration compétente) ou connue (date d'expiration du bail, par exemple).

Garanties financières et provisions pour remise en état : de très nombreux sites à travers le monde font l'objet d'exigences réglementaires de remise en état en fin d'exploitation (carrières notamment) et de provisions pour risques en cours d'exploitation; ces garanties donnent lieu à une grande diversité d'instruments (cautions, assurances, comptes bloqués, provisions, etc.) selon la législation des pays. Le montant des provisions relatives à des engagements de remise en état de sites s'élève à 168 millions d'euros au 31 décembre 2017 (cf. rapport de gestion, partie « Risques »/« Risques industriels et environnementaux »/« Risques environnementaux »/« Remise en état des sites d'exploitation »).

Dans le cas particulier de la fermeture du site de Dunkerque, Colas et SRD ont engagé les démarches nécessaires tant au plan social que pour le chantier de désamiantage/déconstruction/dépollution avant remise du site au propriétaire; pour gérer le chantier, une société a été créée, MCD, et les travaux débiteront en 2018. Les provisions nécessaires ont été prises en compte tant dans les comptes de Colas que dans ceux de SRD. Leur montant est confidentiel mais il fait l'objet de contrôles annuels par les Commissaires aux comptes.

À ce jour, rien n'a permis de détecter, à l'occasion des missions d'audit interne ou externe, ou de sinistres, une insuffisance de l'ensemble de ces dispositifs.

## **B. POLLUTION**

### **B.1 : Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement**

L'action du groupe Colas en matière de prévention des pollutions, de leur réduction, voire de leur suppression, est essentiellement axée sur les sites de production et les grands chantiers :

- sites de production : tous les sites certifiés en environnement disposent, comme documents de base, d'une analyse environnementale, de tableaux de suivi et de plans d'actions de prévention (notamment pour la maîtrise des rejets quand cela a été identifié comme un élément significatif). Ces documents sont examinés lors de revues de direction qui analysent l'amélioration des performances environnementales et la maîtrise des impacts. Les check-lists Colas complètent le dispositif et s'appliquent également aux sites non certifiés, notamment sur des thématiques comme la gestion administrative, l'aménagement et le stockage, le management et le contrôle, la gestion des impacts et des risques (eau, air, déchets, risques naturels et technologiques, bruits et vibrations) ou le dialogue local (cf. indicateurs et commentaires du paragraphe A.1 - partie III). Le risque environnemental jugé le plus important pour les installations de production de matériaux de Colas est le risque de pollution graduelle ou de déversement accidentel dans le milieu aquatique (rivières, drains, nappes aquifères, etc.) : un indicateur particulier et très exigeant (cf. l'indicateur ci-dessous : pourcentage des activités matériaux maîtrisant leurs rejets aqueux) a été extrait des check-lists environnementales afin de suivre les progrès formalisés de maîtrise de ce risque.
- grands chantiers : ces chantiers font chaque fois l'objet de démarches spécifiques de type Plan de Respect de l'Environnement, comme c'est le cas par exemple du très grand chantier de la Route du Littoral à La Réunion. L'équipe QSE de Colas Projects est par ailleurs chargée d'exploiter ces retours d'expérience et d'en améliorer la performance.

Aucun sinistre accidentel ayant affecté gravement l'environnement n'est à signaler au cours de l'exercice.

Colas Environnement est la plus ancienne société française de travaux de dépollution; sa création remonte à 1981. C'est également la première société à avoir reçu une triple certification intégrée ISO 9001/ISO 14001/OHSAS 18001 : à cette première certification obtenue en 2001 s'ajoute le MASE depuis 2010. Forte d'une cinquantaine de collaborateurs, Colas Environnement dispose de références dans la plupart des techniques de dépollution; elle est notamment reconnue pour l'excellence et la fiabilité de ses systèmes de traitement *in situ*, mais se distingue aussi par une politique de transparence totale avec ses clients. Sa croissance constante lui a permis de diversifier ses implantations en France métropolitaine : après Lyon, Paris, Bordeaux, c'est maintenant à Dunkerque qu'une nouvelle implantation voit le jour, en attendant de concrétiser des opportunités à l'international.

## Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2016	2017
<b>Pourcentage des activités matériaux maîtrisant leurs rejets aqueux</b> (en pourcentage de CAE)	Monde	100% du CAE des activités de production de matériaux	26	22

### Commentaire

Colas a mis en place une politique exigeante de protection des eaux de surface et des nappes contre les impacts des pollutions accidentelles ou ordinaires de ses sites fixes de production ou de maintenance. Cette politique obéit à des critères exigeants, portés par les check-lists Colas, pour que ces sites soient complètement isolés ou isolables du milieu environnant. Ainsi, 22% du chiffre d'activité économique (CAE) de l'activité de production de matériaux dans le monde satisfait l'intégralité de ces exigences (en baisse de 4 points par rapport à 2016; ce sont les filiales à l'international qui affichent la plus forte baisse). Il est à noter qu'il s'agit d'un ensemble de critères très difficiles à tous réunir sur un site, notamment pour les sites anciens ou très vastes : cela reste un excellent indicateur de la vulnérabilité des sites de Colas et de la nécessité de ses systèmes de gestion du risque environnemental (cf. indicateur en partie II - A.1 : Ratio des activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux).

### **B.2 : La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité**

Indicateur et commentaire : « Ratio de CAE des activités de production de matériaux dotées d'une structure de dialogue local », se reporter au paragraphe A.2 de la partie III (Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales).

### Information qualitative

Colas conçoit des produits qui limitent les nuisances sonores liées à la circulation routière : murs antibruit basés sur le principe des fractales et, surtout, revêtements routiers silencieux qui permettent d'abaisser jusqu'à 9 dB le bruit de roulement des véhicules (Nanosoft®, Rugosoft® ou produits équivalents). 544 300 tonnes ont été produites en 2017 contre 324 000 tonnes en 2016, en hausse de 68% par rapport à 2016, grâce en particulier à une percée significative au Danemark. Cette gamme de produits traduit l'effort continu réalisé par Colas en matière de R&D depuis de nombreuses années, effort reconnu par de nombreux trophées techniques remportés au fil des ans.

(Pour les produits permettant de réduire les nuisances liées aux poussières : se reporter au D.1 : Les conditions de santé et sécurité au travail).

## **C. ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

En matière d'économie circulaire, les métiers des travaux publics s'organisent autour d'une donnée centrale : les granulats sont la matière première la plus consommée par l'être humain après l'eau; les travaux publics représentent l'essentiel de cette consommation, les travaux routiers pesant à eux seuls plus de la moitié de cette consommation. On ne peut donc poser la question de l'économie circulaire à un groupe tel que Colas sans mettre en priorité le recyclage des matériaux et par voie de conséquence l'économie de matériaux.

Compte tenu de l'importance des matériaux pondéreux dans les métiers de Colas, le recyclage ne peut être optimisé qu'à un niveau très local pour minimiser les transports (tous ces aspects sont bien identifiés à l'issue des analyses de cycle de vie et des calculs d'empreinte carbone). Cette dimension locale entraîne très naturellement des démarches d'écologie industrielle et Colas offre de nombreux exemples d'intégration de carrières, de centres de recyclage, de postes d'enrobage, etc.

À titre d'exemple, grâce à sa stratégie de long terme en milieu urbain, Colas Île-de-France-Normandie se positionne comme un acteur de premier plan de l'économie circulaire, capable notamment de répondre aux enjeux des chantiers du Grand Paris. Elle intègre dans ses activités les enjeux liés aux déblais et chantiers de tous types et possède ainsi un réseau d'une quarantaine d'installations réparties sur le territoire de la région Île-de-France : plateformes de recyclage/déchèteries professionnelles, installations de stockage de déchets inertes, alvéoles pour déchets amiantés et, enfin, postes d'enrobage permettant le recyclage des anciennes chaussées.

Elle travaille également au développement spécifique de plateformes de transit et de caractérisation des terres issues des tunneliers des chantiers du Grand Paris. Une plateforme est déjà opérationnelle à Saint-Witz et d'autres projets sont en cours pour étendre à ce type d'activité les autorisations administratives des plateformes déjà existantes.

Autre illustration, une opération exemplaire a été réalisée à Bagneux par ses filiales SNPR et Brunel Démolition, dans le cadre de la reconversion d'un ancien site industriel en un projet urbain mixte développé par Bouygues Immobilier. Ces filiales ont curé, désamianté et déconstruit de manière sélective la quasi-totalité des bâtiments : 80% des matériaux ont ainsi pu être revalorisés, dont l'intégralité du béton des bâtiments (25 000 tonnes), et réemployés sur le site après concassage pour les travaux de remblaiement.

Enfin, Colas Île-de-France-Normandie a élaboré un produit innovant fabriqué à partir de déblais inertes prétraités suivant le process Ecosol. Ce produit peut remplacer le béton dans des ouvrages routiers, ferroviaires et industriels ainsi que dans des opérations de comblement. Il permet de valoriser des déblais issus des opérations d'excavation et de terrassement comme celles des chantiers du Grand Paris et ainsi d'économiser des ressources naturelles.

Ainsi, l'ensemble de ses activités a permis à Colas Île-de-France-Normandie de recycler près de 1,5 million de tonnes de matériaux en 2017, dont 200 000 tonnes de ballast de chemin de fer.

Afin d'asseoir sa réflexion en matière d'économie circulaire, Colas a recours à différents outils méthodologiques et en particulier à l'analyse de cycle de vie pour les enrobés bitumineux. Ces travaux ont commencé en 2000 à travers diverses associations professionnelles (EAPA : European Asphalt Pavement Association, l'USIRF : Union des syndicats de l'industrie routière française) et font l'objet d'approfondissement et de mise à jour périodique.

## **C.1 : Prévention et gestion des déchets**

### **C.1.1 : LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RECYCLAGE, DE RÉUTILISATION, D'AUTRES FORMES DE VALORISATION ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

L'intégration verticale des activités de Colas et ce, au niveau mondial, a pour effet d'exploiter les ressources et de gérer les flux et les stocks de matériaux en fonction de la spécificité de chaque territoire : c'est ainsi que Colas Île-de-France-Normandie, située dans une zone très urbanisée et pauvre en gisements de granulats réalise à elle seule 16% de la production mondiale de Colas de 2017 en matériaux recyclés.

Le recyclage contribue à réduire l'extraction de granulats (et donc l'ouverture de nouvelles carrières ou gravières) ainsi que les volumes de mise en décharge de matériaux. Un indicateur Matériaux recyclés est en place depuis 2004. Il mesure les efforts des filiales pour transformer des déchets en matériaux de construction, rapportés à la quantité de granulats produits, et évalue la quantité de matériaux neufs économisés.

Le recyclage des agrégats d'enrobés permet de récupérer le bitume (produit pétrolier non renouvelable) contenu dans ces agrégats lors de l'entretien ou de la déconstruction de chaussées. Les enrobés sont composés d'un mélange de bitume (env. 5%) et de granulats, et sont utilisés dans la plupart des réseaux routiers dans le monde. Les agrégats d'enrobés sont les matériaux que l'on récupère lors du fraisage ou de la déconstruction des chaussées, avant la mise en œuvre d'un nouvel enrobé. Le gain obtenu par ce recyclage est triple :

- moindre consommation d'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- économie de ressources par la valorisation d'une matière première non renouvelable, le bitume, et le réemploi des granulats;
- économies pour le client (souvent public), grâce à un coût réduit pour des performances identiques.



Le recyclage en place des chaussées (ravage des chaussées existantes, rajout d'un liant sur le chantier et remise en place) génère d'importantes économies d'énergie puisque le transport de matériaux est fortement réduit. Des économies substantielles de granulats sont aussi réalisées puisque les matériaux frais sont recyclés dans la chaussée rénovée.

Pour mesurer ses performances en matière de gestion des déchets, Colas a mis en place un indicateur spécifique portant sur la gestion et l'élimination des huiles usées générées par les activités de l'ensemble des filiales et des métiers. Dans la plupart des pays, ce déchet est réglementé comme déchet dangereux et constitue le principal déchet dangereux généré par les activités de Colas. L'indicateur calcule le ratio de la quantité d'huiles (hydrauliques et de lubrification moteur) usées éliminées par une filière agréée ou valorisées de manière responsable par rapport à la quantité d'huiles totale achetée.

## Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2016	2017
<b>Ratio de matériaux recyclés rapportés aux quantités de granulats produits</b> (en pourcentage de quantité)	Monde	Activités de production d'enrobés et de granulats et chantiers ferroviaires	11	12
<b>Taux de recyclage des agrégats d'enrobés pour en valoriser le bitume</b> (en pourcentage de quantité)	Monde	Activité de production de matériaux	15	15
<b>Surface de chaussée recyclée en place</b> (en millions de m <sup>2</sup> )	Monde	Activité chantiers	3,4	3,6
<b>Taux de récupération des huiles usées</b> (en pourcentage de quantité)	Monde	Toutes les activités	61	61

## Commentaire

En 2017, l'ensemble des valorisations et recyclages de Colas représente un volume de 9 millions de tonnes de matériaux, soit l'équivalent de près de 12% de la production totale de granulats de Colas, ce qui revient à économiser mondialement la production moyenne de 17 carrières Colas. En un an, cet indicateur a progressé de manière significative; le tonnage recyclé a augmenté de 6%, alors que la production de granulats baissait de 3%. La croissance du tonnage de matériaux recyclés s'explique par l'augmentation des volumes de ces matériaux dans les filiales de Métropole et des États-Unis.

L'industrie considère que le plafond pour atteindre un recyclage de tous les enrobés excavés ou fraisés correspond à un taux de recyclage de 20% à 25% dans les pays de l'OCDE, ce taux étant lui-même variable localement en fonction de la densité urbaine et des habitudes techniques des maîtres d'ouvrage; Colas se situe donc aux trois quarts de ce plafond et l'atteint déjà en 2017 dans certaines filiales en Belgique, en Suisse, au Maroc, aux États-Unis et au Canada, tandis que cette politique progresse plus difficilement dans des pays moins volontaristes.

Le taux de recyclage des agrégats d'enrobés pour en valoriser le bitume est resté stable en 2017 : la quantité d'agrégats d'enrobés recyclés a augmenté de 4% tandis que la production d'enrobés a diminué de 2%, ces variations favorables étant insuffisantes toutefois pour faire évoluer l'indicateur lui-même.

La surface de chaussée recyclée en place par les filiales Colas est en hausse de 4% en 2017 par rapport à 2016. L'amélioration de cet indicateur est à imputer au Bénin, à l'Europe centrale, à la Métropole et à l'Europe du Nord.

En ce qui concerne les huiles usées, on peut considérer que l'optimum se situe autour de 80% si l'on tient compte de la consommation-combustion d'huiles par les engins et véhicules. Colas atteint en 2017 un ratio stable de 61%; par ailleurs, les certifications ISO 14001 et les autoévaluations annuelles par check-lists prennent en compte la gestion de l'ensemble des déchets (cf. indicateurs en partie II - A.1 sur la certification et l'autoévaluation environnementales).

## C1.2 : LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

### Élément justificatif

Étant donné la nature des activités de Colas, ce critère issu du décret sur la loi de transition énergétique ne concerne pas Colas.

## C.2 : Utilisation durable des ressources

### C.2.1 : LA CONSOMMATION D'EAU ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES

#### Information qualitative

L'enjeu de la consommation d'eau ne revêt pas la même importance d'une région du monde à l'autre. D'une façon générale, les équipes des filiales Colas ont la responsabilité de prendre en compte les contraintes hydriques locales et cette gestion constitue un des critères de la norme ISO 14001 (cf. indicateur en partie II - A.1 : Taux de certification et d'autoévaluation environnement).

En 2015, Colas a mis en place de nouveaux indicateurs pour mesurer et diminuer la pression exercée par ses implantations sur la ressource en eau dans les zones de stress hydrique extrêmement élevé. La méthodologie prise en compte pour l'évaluation des territoires de Colas concernés se base sur la carte interactive « Overall Water Risk - Baseline Water Stress » issue du site Internet du World Resources Institute. Sur ces territoires, la consommation d'eau des implantations fixes de Colas est estimée à environ 734 000 m<sup>3</sup> en 2017.

Afin de diminuer la pression exercée par Colas sur la ressource en eau dans ces territoires, les plans d'action visent à augmenter l'autoconsommation, à favoriser le recyclage et à diminuer le gaspillage.

#### Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2016	2017
<b>Pourcentage (en CAE) des activités fixes situées en zones de stress hydrique très élevé</b> (en pourcentage de CAE)	Monde	100% du CAE des activités fixes en zone de stress hydrique très élevé	6	5
<b>Taux d'autosuffisance en eau dans les zones de stress hydrique très élevé</b> (en pourcentage de m <sup>3</sup> )	Monde	100% du CAE des activités fixes en zone de stress hydrique très élevé	84	61
<b>Pourcentage du CAE en zone de stress hydrique très élevé et faisant l'objet d'un plan d'action</b> (en pourcentage de CAE)	Monde	100% du CAE des activités fixes en zone de stress hydrique très élevé	38	58
<b>Pourcentage de la consommation d'eau en zone de stress hydrique très élevé et faisant l'objet d'un plan d'action</b> (en pourcentage de m <sup>3</sup> consommés)	Monde	100% du CAE des activités fixes en zone de stress hydrique très élevé	69	67

#### Commentaire

Ces indicateurs récents ne seront fiabilisés qu'en 2018; la comparaison entre 2016 et 2017 n'est donc fournie qu'à titre indicatif.

Les activités fixes du groupe Colas situées en zones de stress hydrique très élevé se situent au Canada (Saskatchewan), aux États-Unis (Californie, Wyoming), en Afrique du Sud, en Zambie, en Guadeloupe, en Martinique, en Irlande, en Inde, au Maroc, au Moyen-Orient, au Chili et en Métropole (Normandie). Elles représentent environ 5% du chiffre d'activité économique (CAE) des installations du groupe Colas et se répartissent sur des ateliers, des dépôts et usines de liants, des postes d'enrobage, des carrières et de gravières, des centrales à béton, des plateformes de recyclage; les carrières et les gravières en représentent l'essentiel.

D'une façon générale, on peut déduire de ce pointage géographique que l'empreinte hydrique des métiers de Colas ne relève pas d'un enjeu fort de matérialité; 95% des activités de Colas se situent dans des zones où la question du stress hydrique ne se pose pas ou peu.

Outre l'objectif de réduire la consommation d'eau dans ces territoires, l'enjeu pour Colas est de perturber le moins possible le cycle de l'eau et les usages aval en favorisant l'autoconsommation. L'indicateur d'autosuffisance en eau pour 2017 est de 61%, ce qui signifie que l'eau consommée est essentiellement d'origine interne et qu'elle ne provient pas d'une alimentation par le réseau d'eau local, ce qui a pour effet de ne pas perturber l'accès à la ressource en eau pour les autres utilisateurs.

Les indicateurs relatifs aux plans d'action permettent à Colas de se placer dans une démarche d'amélioration continue afin de suivre et de diminuer la pression sur la ressource en eau dans les régions de stress hydrique très élevé. La tendance à la mise en place de plans d'action a significativement progressé entre 2016 et 2017.

## C.2.2 : LA CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES ET LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DANS LEUR UTILISATION

La démarche de Colas pour réduire la consommation de matières premières repose sur le plan d'action suivant :

- optimiser et maximiser le recyclage de tous les déblais, gravats et déchets inertes issus du BTP, ce qui permet à la fois de diminuer le besoin en sites de mise en décharge et l'exploitation de carrières ou de gravières. Colas a établi des indicateurs pour comptabiliser les volumes effectivement recyclés dans ses processus industriels afin de les comparer aux volumes de matériaux vierges qu'il produit, plutôt que de tenir la comptabilité des flux de déchets sortants (se reporter au paragraphe C.1.1 et C.2.2) ou des matériaux recyclés consommés. Ce choix répond à deux objectifs : fiabilité des données et volonté d'encourager les filiales à investir dans des outils de recyclage de matériaux. La démarche ne porte donc pas sur le suivi des totaux de consommation, dont l'interprétation s'avère trop complexe pour dégager des plans d'action volontaristes : certains augmentent en fonction du chiffre d'affaires, d'autres baissent du fait de l'évolution du marché (consommation de bitume par exemple, déplacement vers des activités de service et d'entretien, développement d'activités nouvelles, etc.);
- développer de nouveaux produits, au sein des laboratoires de Colas, en s'appuyant sur des démarches d'éco-conception, avec l'objectif de minimiser les prélèvements de matières premières, en particulier celles qui ne sont pas renouvelables (se reporter au paragraphe C.1.1). Des recherches sont en cours pour la mise au point de liants éco-responsables en appliquant les principes de la « chimie verte », notamment en introduisant des composants bio-sourcés issus de ressources marines et forestières, en réduisant les températures ou en limitant les émissions de gaz à effet de serre. Le travail se concentre sur l'utilisation de déchets ou de matières premières renouvelables qui n'interfèrent pas avec les productions destinées à l'alimentation humaine. En outre, dans le cadre de la maîtrise du risque chimique, Colas fait réaliser et encourage des travaux de caractérisation toxicologique menés sur des produits issus de cette chimie de substitution (perturbateurs endocriniens, etc.);
- concevoir et proposer des éco-variantes : depuis longtemps, Colas est moteur pour la conception et la proposition à ses clients d'éco-variantes ainsi que dans la mise au point d'éco-comparateurs permettant d'évaluer ces variantes. Ces efforts ont été particulièrement importants dans l'élaboration de l'éco-comparateur de la profession en France, SEVE®, lequel intègre un indicateur d'économie de matériaux. Colas a joué un rôle essentiel dans la réalisation de ce logiciel et dans sa mise à la disposition de l'industrie et des clients. 2016 a été marquée par une évolution du logiciel et la création de deux modules distincts : routes/VRD et Terrassements. Cette distinction permet de fournir des résultats sur les différents indicateurs environnementaux par type d'opération et ainsi de connaître les impacts liés aux travaux de terrassement et ceux liés aux travaux routiers. Les éco-variantes affichent une économie de matériaux, un bilan énergétique et des émissions de gaz à effet de serre plus bas et plus faibles que la solution technique de base.

Par ailleurs, un travail d'internationalisation de SEVE® est engagé entre la profession et l'Union européenne : Colas y participe activement. En 2017, le projet SustainEuroRoad, subventionné à 50% par le programme européen Life, a fait l'objet d'un audit de la part de la Commission européenne. Le représentant de la Commission européenne a expliqué que ce projet était « remarquable » car il n'y a pas d'autres projets de ce type pour les travaux routiers et parce qu'il permet de contribuer à l'objectivation de l'attribution des marchés. La Direction Générale de l'Environnement de la Commission européenne évoque, grâce à ce logiciel, une possibilité de baisse des gaz à effet de serre de plus de 50%, une consommation énergétique réduite de 70% et autant de ressources naturelles consommées en moins. Son déploiement pourrait s'étendre à l'international dans les années qui viennent.

### Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2016	2017
<b>Quantité de matériaux recyclés</b> (en millions de tonnes)	Monde	Activités de production d'enrobés et de granulats et chantiers ferroviaires	8,5	9
<b>Quantité d'agrégats d'enrobés recyclés</b> (en millions de tonnes)	Monde	Activité de production de matériaux	5,6	5,8
<b>Nombre d'éco-variantes proposées par Colas à ses clients</b>	Monde	Activités chantiers	201	141

## Commentaire

L'augmentation de la quantité de matériaux recyclés (+6%) a été plus forte que la baisse (-3%) de la production de granulats, ce qui se traduit par une progression du ratio de recyclage (cf. indicateurs partie II - C.1.1). Il est à noter qu'avec près de 15 millions de tonnes de matériaux recyclés, Colas est probablement l'une des cinq plus grosses entreprises de recyclage de matériaux dans le monde, tous secteurs confondus (derrière certains producteurs d'acier et devant les producteurs de papier-carton, par exemple).

Dans un contexte de conjoncture économique difficile, la baisse du nombre des éco-variantes reflète l'état actuel du marché qui est chaque année moins ouvert aux variantes. La proportion des émissions de gaz à effet de serre évitées est en recul de 50% en 2017 et le nombre d'éco-variantes retenues a baissé de 30% (se reporter au paragraphe D.1). Colas participe activement, au sein de la profession, aux efforts entrepris pour redynamiser les éco-variantes.

### C.2.3 : LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE, LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les systèmes d'information de Colas sont conçus pour permettre une gestion décentralisée adaptée à la diversité des territoires et des activités. La consommation d'énergie revêt une forme très diffuse dans ces systèmes, qu'il s'agisse des achats de carburants pour les engins ou de la consommation d'électricité des carrières par exemple. Ces données sont extraites pour partie des données comptables, mais aussi de données de production, ne serait-ce que pour suivre les progrès d'efficacité énergétique. Afin de compenser ce handicap, le programme Cleanergie (Colas Lean en énergie) a été lancé en 2012 pour doter Colas d'un outil de mesure et de suivi, avec pour objectif la réalisation d'économies d'énergie dans l'ensemble des activités de Colas (chantiers, sites de production, bâtiments et chaîne d'approvisionnement). Un travail d'analyse auprès d'une centaine de collaborateurs sur différents types de sites (travaux, postes, carrières) et de responsabilisation des managers a été réalisé, et un comité de pilotage composé d'experts métier mis en place. Une centaine de bonnes pratiques et opportunités ont été remontées du terrain. Ce travail a mis en évidence que les trois quarts de la consommation d'énergie directe de Colas se répartissent presque également entre trois usages : les brûleurs de postes d'enrobage, les engins et les véhicules. En 2013, Colas a engagé dans le cadre de Cleanergie une évolution de ses systèmes de collecte en réseau d'information afin d'obtenir des chiffres plus précis relatifs à sa consommation d'énergie dans l'ensemble de ses établissements dans le monde. Cette collecte est effective dans Xfi depuis 2014 et s'est fiabilisée en 2017 grâce à une meilleure appropriation du logiciel par les nombreux contributeurs internes et par une amélioration des processus.

Colas travaille également sur deux axes :

- les outils de mesure : l'efficacité énergétique de Colas implique la mesure de la consommation de carburants fossiles, l'électricité ne représentant qu'une faible part de l'empreinte énergétique totale. Pour assurer le suivi des productions et des consommations énergétiques des postes d'enrobage, des logiciels Colas ont été mis au point pour tenir compte des différents types de postes d'enrobage dans différentes régions du monde (Europe centrale, France, Amérique du Nord). Ces outils de pilotage et de suivi énergétique, dont le déploiement dans le Groupe est en cours, permettent d'observer en temps réel les consommations énergétiques et les températures de fabrication des enrobés, de gérer des alertes par Internet et sur smartphone et d'en assurer un reporting. Ces logiciels sont aujourd'hui déployés sur environ 32% des postes. Les données ainsi collectées permettront de faire progresser l'efficacité énergétique des postes d'enrobage du Groupe.

Pour comptabiliser et analyser la consommation de près de 50 000 engins et véhicules répartis sur 2 000 unités de production et 800 unités d'exploitation de travaux, Colas équipe ses engins et véhicules de systèmes embarqués de suivi de consommation (cf. évolution des indicateurs ci-dessous) ;

- la mobilisation du personnel : Colas mobilise les conducteurs de véhicules et d'engins pour réduire la consommation de carburants de 20% grâce à une conduite apaisée et à la suppression des temps de ralenti des engins ou véhicules à l'arrêt. Cette campagne décline le thème des « trois plus » : plus d'économie, plus de sécurité, plus d'environnement. La quantification reste pratiquement impossible à ce stade (cf. plus haut) mais l'engagement est perceptible et l'appropriation du thème est bonne. Un volet éco-conduite est inclus dans l'ensemble des formations continues dispensées aux chauffeurs, auxquelles il faut ajouter des stages spécifiques sur ce thème développés pour les chauffeurs poids lourds et les conducteurs d'engins. La mobilisation sur le programme Cleanergie est également satisfaisante sur le terrain, avec des initiatives qui se multiplient et des indicateurs d'efficacité qui se construisent.

Colas Suisse, par exemple, s'est engagée dès 2004 en faveur d'une politique énergétique durable avec le soutien de l'Agence de l'énergie pour l'économie. Cet engagement volontaire a demandé des investissements importants, et les retours se sont traduits par une amélioration de l'efficacité énergétique, une hausse de la responsabilité, un accroissement de la compétitivité, une amélioration du savoir-faire, le respect de la législation et un important retour sur investissement. Dans le cadre de la première convention qui s'est terminée en 2012, la charge CO<sub>2</sub> de Colas Suisse a diminué de 15,6% et l'intensité CO<sub>2</sub> de 41,7%. Dans le cadre de la nouvelle convention signée en 2013, un nouvel engagement a été pris pour de nouvelles diminutions jusqu'en 2022. Les gisements d'économie sont désormais plus difficiles à trouver; cependant les investissements portent sur la substitution des énergies conventionnelles par les énergies renouvelables, l'installation de panneaux photovoltaïques en particulier, et par une optimisation des processus.

## Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2016	2017
<b>Énergie consommée par tonne d'enrobés produite</b> (en kWh par tonne)	Monde	Activités de production d'enrobés	78	77
<b>Taux d'enrobés tièdes et d'asphalte basse température</b> (en pourcentage de quantité)	Monde	Activités de production d'enrobés et d'asphalte	21	23
<b>Nombre de tonnes de matériaux transportées par voie ferrée ou voie navigable</b> (en millions de tonnes)	Monde	Toutes les activités	7,4	8,9
<b>Facture énergétique totale</b> (en millions d'euros)	Monde	Toutes les activités	370	375
<b>Consommation énergétique totale</b> (en millions de MWh)	Monde	Toutes les activités	7,8	7,4
<b>Ratio de facture énergétique totale rapportée au VAI<sup>(1)</sup></b> (en pourcentage)	Monde	Toutes les activités	3	3
<b>Pourcentage des véhicules équipés de télématique embarquée</b>	Monde	Toutes les activités	22	21
<b>Pourcentage des engins équipés de télématique embarquée</b>	Monde	Toutes les activités	27	26

(1) VAI (valeur d'activité interne) : cette donnée économique tente d'établir un périmètre comptable correspondant à celui de la consommation énergétique directe de Colas, afin d'en déduire un ratio d'intensité énergétique directe; elle correspond au CAE (chiffre d'affaires avant éliminations) diminué de la marge opérationnelle et des sous-traitants.

## Commentaire

Colas mesure, de manière systématique, la consommation de combustible des brûleurs de postes d'enrobage et la suit de façon méthodique sur plus de 400 installations. Cet indicateur s'est légèrement amélioré d'un kWh en moins par tonne produite en 2017 en raison notamment de la hausse du tonnage moyen par poste d'enrobage dans la plupart des pays, ce qui optimise mécaniquement leur efficacité énergétique.

Outre les éco-variantes (cf. partie II - C2), les techniques suivantes permettent de réaliser des économies d'énergie :

- les enrobés tièdes permettent des économies d'énergie d'environ 15% sur la production par rapport à des enrobés à chaud. En 2017, la proportion d'enrobés tièdes fabriqués par Colas correspond à 23% de la production totale d'enrobés, soit une augmentation de 2 points par rapport à 2016; ce sont les filiales américaines qui réalisent les meilleures progressions et les meilleurs taux. L'ensemble des collaborateurs reste mobilisé pour généraliser la diffusion de ces produits dans tous les territoires, adapter les outils de production et poursuivre la recherche de nouvelles solutions techniques permettant d'abaisser la température, d'autant plus que le bénéfice en est largement aussi important en matière de santé (cf. partie I - D.1);
- l'utilisation de matériaux recyclés, en particulier les agrégats d'enrobés (fraisats d'anciennes chaussées), permet d'économiser du bitume, des granulats, du transport et de réaliser des gains lors de la fabrication. Ceci entraîne des économies d'énergie si on prend en compte le bilan global du cycle de vie (cf. indicateurs décrits en partie II - C.1.1 et C.2.2), mais peut dégrader l'efficacité énergétique des brûleurs de postes d'enrobage;

- le recyclage des chaussées en place permet également d'économiser de l'énergie (économie de matériaux et de transport) (cf. indicateurs décrits en partie II - C.2.2);
- Colas utilise des modes de transport alternatifs ferroviaires ou fluviaux pour ses besoins propres. Toutefois, l'élasticité réelle de report entre les modes de transport est faible. Colas s'efforce donc de faire progresser le bilan environnemental de chaque mode de transport, grâce à une politique d'innovation technique au service d'une pluri-modalité équilibrée. La quantité de matériaux transportés par rail ou voie fluviale correspond à l'équivalent de près de 3 300 trains de marchandises (composés chacun de 44 wagons), ce qui revient à éviter la mise en circulation de plus de 295 000 camions de 30 tonnes chacun. Ces chiffres ont bien résisté au recul de la production de matériaux dans les pays de l'OCDE : la distance moyenne parcourue (270 km en 2016; 227 en 2017) est en diminution de 16% tandis que le tonnage de matériaux transportés est en augmentation de 20%.

La facture énergétique totale du groupe Colas est estimée à environ 375 millions d'euros. Pour disposer d'un indicateur d'intensité énergétique, Colas a cherché à rapporter cette facture énergétique à un dénominateur pertinent, le chiffre d'affaires ou la valeur ajoutée; ces travaux ont permis de comprendre la complexité de la question; en sélectionnant le chiffre d'affaires par exemple, on encouragerait l'externalisation des activités fortement consommatrices d'énergie par de la sous-traitance : le chiffre d'affaires est inchangé, tandis que la consommation directe d'énergie diminue, sans que des progrès aient été véritablement réalisés; c'est ainsi que Colas a défini la « VAI » pour exprimer le volume (en euros) d'activité qui constitue la véritable assiette de la facture d'énergie; la VAI correspond au CAE (chiffre d'affaires avant éliminations) diminué de la marge opérationnelle et du chiffre d'affaires des travaux sous-traités. 2017 étant la deuxième année de fiabilisation de ce nouvel indicateur, Colas n'est pas encore en mesure d'en commenter les évolutions ni la pertinence effective. La consommation énergétique totale est de 7,4 millions MWh, laquelle se répartit assez naturellement sur les territoires en proportion de leur chiffre d'affaires.

Le nombre d'engins et de véhicules équipés de systèmes embarqués de suivi de consommation d'énergie est en baisse d'un point en 2017 : 26% des engins et 21% des véhicules en sont pourvus. Ceci peut s'expliquer par le renouvellement du matériel, les matériels modernes permettant, pour la plupart, de récupérer les données correspondant à chaque engin directement sur les sites Internet des constructeurs. Cette mesure complexe représente le plus gros gisement potentiel de progrès.

#### C.2.4 : L'UTILISATION DES SOLS

##### Information qualitative

L'essentiel de l'activité de travaux de Colas consiste à intervenir sur des surfaces déjà artificialisées pour les entretenir ou les réaménager : les infrastructures neuves constituent en effet une part très modérée du chiffre d'affaires (estimée à moins de 10%) et Colas n'y a souvent pas la maîtrise du foncier puisque celui-ci est mis à disposition par ses clients, même dans le cas de concessions ou de PPP (partenariats public-privé). De par la nature de ses chantiers, Colas n'a donc pas véritablement d'impact direct sur l'utilisation des sols, l'emprise de ses prestations incombant à la maîtrise d'ouvrage.

En ce qui concerne l'activité de carrières et de gravières, tous les sites sont réaménagés en fin d'exploitation et nombre d'entre eux font l'objet d'un réaménagement à l'avancement sans attendre la fin de l'exploitation définitive. Le recyclage permet par ailleurs d'économiser l'équivalent de la production de 17 carrières ou gravières Colas dans le monde (cf. rubrique C.1.1 en partie II).

La production d'électricité photovoltaïque est considérée comme une des principales solutions de la transition énergétique mondiale; or, il s'agit d'une production qui nécessite de vastes surfaces disponibles ensoleillées. Ce problème est particulièrement aigu dans les pays à forte densité de population ou d'activité agricole : les surfaces disponibles en toitures ne suffisent pas à assurer la production envisagée tandis que les fermes photovoltaïques, très performantes, vont se heurter à des problématiques de concurrence dans l'usage des sols (agriculture, espaces naturels, paysages). En ouvrant la voie à la réalisation de centrales photovoltaïques routières, Colas, par le biais de son innovation Wattway (cf. partie II - D.1 ci-après), permet d'accéder à une surface disponible importante, dont le potentiel pourrait assurer une partie des besoins d'un pays en production d'électricité photovoltaïque sans perturber les autres usages des sols.

## D. CHANGEMENT CLIMATIQUE

En ce qui concerne le changement climatique, la stratégie de Colas est double : le premier axe consiste à contribuer à limiter l'ampleur du changement climatique, en réduisant l'empreinte carbone de Colas et en proposant des solutions pour réduire celle de ses clients en tenant compte de leur cahier des charges; le second axe vise l'adaptation au changement climatique en poursuivant des travaux de recherche sur la formation d'îlots de chaleur urbains, tant au niveau du bâtiment (façades isolantes, toitures végétalisées ou réfléchissantes) que des infrastructures de transport en s'appuyant sur une bonne connaissance des équations complexes de ce phénomène, et en proposant des techniques et des matériaux permettant la protection d'infrastructures existantes ou le dimensionnement de nouvelles infrastructures dans un contexte d'amplitudes climatiques aggravées. Ces deux axes représentent plus des opportunités de différenciation concurrentielle que des risques majeurs pour les métiers de Colas, la remise en cause des motorisations à carburant fossile pour le transport n'exclut pas pour autant le besoin d'infrastructures pour des modes de transport décarbonés.

### D.1 : Les postes significatifs d'émission de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et des services qu'elle produit

#### Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2016	2017
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b> (en millions de tonnes équivalent CO <sub>2</sub> )	Monde	Toutes les activités	11	12
<b>Émissions de gaz à effet de serre rapportées à la production d'une tonne d'enrobés</b> (en kilos équivalent CO <sub>2</sub> par tonne)	Monde	Activités de production d'enrobés	18	18
<b>Intensité carbone</b> (en kilos équivalent CO <sub>2</sub> par euro de chiffre d'affaires)	Monde	Toutes les activités	1	1
<b>Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions menées dans le Groupe</b> (en tonnes équivalent CO <sub>2</sub> )	Monde	Toutes les activités	176 000	153 000

#### Commentaire

La variation du bilan CO<sub>2</sub> du Groupe n'est en général pas significative compte tenu de l'incertitude qui accompagne le calcul de l'empreinte CO<sub>2</sub>. Colas a basé le calcul de son empreinte CO<sub>2</sub> sur le périmètre 3.a de la norme ISO 14064 et les lignes directrices du GHG Protocol. Le périmètre de ce calcul intègre donc les activités amont de ses métiers. L'impact du trafic routier sur les infrastructures entretenues ou construites par l'entreprise est important, non quantifiable et non maîtrisable par Colas. En conséquence, le périmètre 3.b n'a pas été retenu.

Ce type d'exercice comporte une marge d'incertitude (plus de 30%) notamment sur le périmètre 3.a, qui résulte de la disparité des données nationales et internationales, de la difficulté à estimer les coûts carbone de certaines prestations de fournisseurs et de sous-traitants, des problèmes de collecte de données et de conversion, etc. Par conséquent, l'empreinte CO<sub>2</sub> est un bon outil pour établir un ordre de grandeur mais il ne peut être considéré comme un indicateur de suivi annuel de la performance compte tenu de ces paramètres d'incertitude.

En 2017, l'empreinte carbone a légèrement évolué à la hausse mais ce nouvel ordre de grandeur est le résultat de la prise en compte d'un mode de calcul affiné plutôt que le signe d'une évolution particulière.

La décomposition par scope de l'empreinte carbone de Colas peut s'estimer de la façon suivante :

- scope 1 : 1,7 million de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>;
- scope 2 : 0,3 million de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>;
- scope 3.a : 10 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

L'empreinte CO<sub>2</sub> ne permettant pas d'évaluer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre en comparant simplement les résultats d'une année sur l'autre, il est toutefois possible de mesurer plus précisément les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions mises en œuvre pour les réduire. Colas a défini deux axes d'engagement :

- maîtriser les consommations énergétiques nécessaires aux activités et les émissions de gaz à effet de serre générées par ces activités. Un travail d'amélioration de l'efficacité énergétique est engagé par (cf. partie II - C.3 ci-dessus) :
  - des actions portant sur les consommations de carburants des engins et véhicules grâce, notamment, à la mise en place de systèmes de mesure de ces consommations et à la sensibilisation des conducteurs à adopter une conduite apaisée et à éteindre les moteurs des matériels à l'arrêt,
  - des actions dans les centrales d'enrobage afin de mesurer et de limiter la consommation des brûleurs. Le suivi des consommations de combustibles à la tonne d'enrobés produite est en place au niveau mondial;
- diminuer le contenu énergétique et en gaz à effet de serre des produits et techniques proposés aux clients. Afin de contribuer à la réduction de son empreinte carbone et de celle de ses clients, Colas élabore des produits plus respectueux de l'environnement grâce à sa politique d'innovation et de recherche et développement :
  - les enrobés et asphaltes tièdes : en abaissant la température de plusieurs dizaines de degrés, ces produits permettent d'économiser de 10% à 30% d'énergie tout en réduisant de 70% à 90% les émissions de fumées de bitume,
  - les chaussées recyclées en place : cette technique permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à l'économie de matériaux générée et la réduction du transport,
  - la valorisation des agrégats d'enrobés pour la production d'enrobés bitumineux : le bitume est issu du pétrole; afin de réduire la consommation de cette ressource naturelle, il est judicieux de récupérer le bitume des chaussées usagées en recyclant leurs revêtements. En 2017, 291 000 tonnes de bitume ont ainsi été récupérées à l'échelle du groupe Colas, soit l'équivalent de la production annuelle de bitume d'une raffinerie de moyenne importance,
  - les produits de la gamme Végéroute® (exemples : liant végétal Végécol® breveté en 2004, fluxant Végéflux® breveté en 2006, peinture routière Végémark® certifiée en 2010, enduit de marquage à chaud Ostrea® certifié en 2006, bio-fluxant végétal Ekoflux®, mis en développement en 2014) : dans ces produits mis au point par les laboratoires de Colas, les composants pétroliers ont été remplacés par des matières premières végétales, ce qui constitue autant de puits de carbone et permet d'abaisser les températures d'application ou de fabrication, voire de réduire les quantités de matières premières nécessaires à leur mise en œuvre,
  - Colas a mis au point le premier outil de variantes carbone pour les chantiers routiers, EcologicieL®, et a fortement contribué à l'élaboration de l'éco-comparateur SEVE® commun à toute la profession en France et reconnu dans les marchés publics afin de permettre aux clients de sélectionner des éco-variantes sur un pied d'égalité (cf. partie II - C.2.2). Le nombre d'éco-variantes retenues par les clients en 2017 est en baisse de 40% par rapport à 2016 et le pourcentage du nombre de tonnes évitées de 50%; 2 810 tonnes de CO<sub>2</sub> ont ainsi été évitées en 2017. À ce jour, le recyclage du bitume récupéré dans les matériaux de démolition ou de fraisage des chaussées constitue le plus important gisement d'économies de CO<sub>2</sub> (109 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> en 2017). Dans la plupart des pays, les éco-variantes ne sont pas autorisées lors d'appels d'offres publics, excepté en France où elles le sont de moins en moins, et sont rares dans les marchés privés du fait des rigidités croissantes des processus achats. Colas s'attache à en faire la promotion à l'international, avec beaucoup de difficultés dans le contexte économique actuel des maîtres d'ouvrage. Le projet SustainEuroRoad, subventionné par l'Union européenne, est toutefois en cours, porté par l'USIRF (Union des syndicats de l'industrie routière française) (cf. partie II - C.2.3), et Colas y est fortement impliqué avec ses filiales,
  - Wattway : une innovation majeure dans le domaine de la route issue de cinq années de Recherche et Développement par les équipes de Colas. En partenariat avec l'Institut national de l'énergie solaire (INES), Colas a mis au point une technique inédite qui donne une nouvelle fonction à la route, en complément de son usage traditionnel : la production locale d'énergie propre et renouvelable. Le principe de Wattway consiste à coller directement sur la chaussée des dalles composées de cellules photovoltaïques, sans qu'aucuns travaux de génie civil ne soient nécessaires. Ces dalles de quelques millimètres supportent la circulation de véhicules en toute sécurité (poids lourds compris), tout en produisant de l'électricité. Wattway permettra d'alimenter l'éclairage public, les enseignes lumineuses, les tramways mais aussi les logements, les bureaux, etc. À titre d'exemple, avec un kilomètre linéaire de route équipée, il sera possible d'éclairer une ville de 5 000 habitants. Une vingtaine de chantiers d'application a été mis en œuvre en France et à l'International depuis 2016. Les usages sont multiples : recharge de véhicule, alimentation de panneau d'information, éclairage urbain en Métropole et à La Réunion; mais aussi alimentation de bâtiment en énergie au Canada, aux États-Unis, en France et au Japon; et enfin, revente et approvisionnement du réseau local d'énergie à Monaco et en France.



Une ACV (analyse du cycle de vie) de Wattway a par ailleurs été réalisée :

- Au stade actuel, le bilan des impacts du kWh produit par Wattway est meilleur que celui du mix énergétique européen mais pas encore aussi bon que celui du photovoltaïque classique ; le premier contributeur en matière d'impact sur l'environnement concerne la production des modules (fabrication des cellules photovoltaïques et, dans une moindre mesure, la couche de protection en polymère/résine) ; le second poste impactant est l'étape d'installation, en particulier les différents équipements électriques mis en œuvre. Cette étude indique que les impacts de Wattway pourraient même devenir inférieurs à ceux d'une ferme photovoltaïque standard d'ici une vingtaine d'années, le temps de retour énergétique passant alors à deux ans, contre six ans actuellement.

- Cette perspective est d'autant plus intéressante que le programme d'équipement photovoltaïque d'un pays tel que la France pourrait se heurter à la problématique de l'usage du foncier pour le photovoltaïque classique. Le scénario « Vision 2030-2050 », établi par l'Ademe en 2013 et ayant contribué au débat aboutissant à la promulgation de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte en 2015, projette une capacité installée de solaire photovoltaïque s'élevant à hauteur de 65 GWc en 2050. Selon l'ACV effectuée pour le compte de Colas, cette capacité installée représenterait un besoin foncier de plus de 500 km<sup>2</sup> de centrales au sol. Or, seuls 100 km<sup>2</sup> de friches industrielles polluées impropres à d'autres usages sont disponibles. Cela laisse apparaître un besoin important de foncier en concurrence avec les autres usages de sols (agriculture, paysages, écosystèmes, etc.). Wattway, tout comme les toitures photovoltaïques, éviterait cette concurrence, en apportant une fonctionnalité supplémentaire aux surfaces déjà artificialisées des infrastructures piétonnes et routières (en 2050, moins de 15% des routes communales et départementales devraient suffire à produire 65 GWc selon cette même ACV).

En 2017, les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions mises en œuvre chez Colas sont en diminution, passant de 176 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> à 153 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, en raison de la baisse de la quantité de CO<sub>2</sub> économisée au niveau des brûleurs de postes d'enrobage.

Les installations de Colas sont concernées par le système des quotas de gaz à effet de serre (GES) de l'Union européenne à deux titres : certains postes d'enrobage (en tant qu'installations de combustion de plus de 20 mégawatts), d'une part, et la Société de la Raffinerie de Dunkerque (SRD), d'autre part. Les centrales d'enrobage concernées se trouvent en Belgique (4 postes), au Danemark (2 postes) et en France (11 postes). Comparés aux autres industries concernées par le système, les postes d'enrobage sont de petits émetteurs de CO<sub>2</sub> ; les 11 postes français, par exemple, représentent un total de 19 milliers de tonnes de CO<sub>2</sub> en 2016 restitués en avril 2017 pour une production de l'ordre d'un million de tonnes d'enrobés. SRD, dans le secteur du raffinage, a vu son activité décroître en 2015 et s'arrêter en 2016. La société a acheté pour le compte de ses filiales un total de 24 482 tonnes de CO<sub>2</sub> en 2017 au titre de 2016 (8 418 quotas) et 2017 (16 064 quotas) pour un coût de 157 000 euros environ. Ces achats ont permis à chaque filiale de disposer en fin d'année 2017 d'un solde de quotas correspondant aux quotas gratuits alloués en février 2017 et qui devront être utilisés pour la restitution d'avril 2018. Les chiffres définitifs liés à la restitution de l'activité 2017 qui aura lieu en avril 2018 seront disponibles au premier trimestre 2018.

## D.2 : L'adaptation aux conséquences du changement climatique

### Information qualitative

De par la diversité de ses implantations géographiques, Colas a acquis une bonne connaissance des contraintes de réalisation et de dimensionnement liées à des climats difficiles, des milieux arides et à température élevée (Sud marocain, Ouest australien, par exemple) aux régions de très fortes précipitations (Guyane, Antilles, Océan Indien, etc.) ou aux régions de froid extrême (en montagne, au Canada, en Alaska ou au Groenland). Cette large expérience permet à Colas de conseiller efficacement ses clients dans leur politique d'adaptation des infrastructures au changement climatique, chaque fois que la possibilité lui en est offerte. À titre d'exemple, Colas avait réalisé en 2009 une variante en liant Colclair® pour mieux réfléchir la chaleur lors de la réfection d'une rue de Dawson (territoire du Yukon, Canada) dont l'assise en pergélisol (« permafrost ») était menacée par le réchauffement dû au changement climatique ; ce savoir-faire a été à nouveau sollicité dans le cadre de la réalisation des travaux de l'aéroport d'Iqaluit remporté en partenariat public-privé fin 2013, au Nunavut dans le Grand Nord canadien et dont les travaux se sont achevés en août 2017 : les travaux de recherche de Colas portent ainsi sur la mise en œuvre de couches d'enrobés clairs (à comparer aux enrobés traditionnels noirs) ayant la particularité d'améliorer la réflexion solaire pour contribuer à la protection du pergélisol en maintenant des structures de chaussée souples, sur des études sur la fissuration en cas de choc thermique extrême.

En ce qui concerne la formation des îlots de chaleur urbains, Colas a commencé par une démarche d'échanges académiques afin de bien intégrer les mécanismes complexes d'interaction et de rétroactions qui caractérisent ce phénomène qui préoccupe toutes les grandes agglomérations dans le monde. En parallèle, Colas poursuit une démarche expérimentale rigoureuse de caractérisation thermodynamique adaptée aux matériaux du BTP et se porte volontaire pour participer aux programmes de mesure et d'expérimentation en vraie grandeur lancés par plusieurs municipalités. Ce sujet constitue un thème d'élaboration de solutions collaboratives impliquant la gestion de l'eau, le *big data*, l'urbanisme, les matériaux, les sciences humaines et sociales, etc. : c'est un des éléments essentiels de la ville du futur.

## E. PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

### E.1 : Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

L'action de Colas en matière de biodiversité s'articule autour de deux axes :

- une participation active à la recherche scientifique et à l'innovation en matière de biodiversité :
  - Colas est une des rares entreprises à faire partie du Comité d'orientation stratégique de la FRB (Fondation pour la recherche sur la biodiversité) depuis 2011;
  - engagement du groupe Colas dans l'expédition scientifique Lengguru entre 2014 et 2016, une opération de mécénat conduite au sein de l'IRD (Institut de recherche pour le développement) en partenariat avec le LIPI (Institut gouvernemental indonésien pour la recherche scientifique) et l'Académie des pêches de Sorong. Cette expédition avait pour objectif d'inventorier et d'étudier la biodiversité en forêt, sous terre et dans la mer grâce à une démarche centrée sur l'impact des facteurs environnementaux sur l'adaptation et l'évolution des espèces. Les explorations scientifiques ont été conduites dans une zone inexplorée particulièrement riche de Papouasie indonésienne, ce qui a donné lieu à la découverte de nombreuses espèces nouvelles (publications scientifiques en cours);
  - création en 2016 d'un conservatoire d'abeilles noires dans les Alpes-de-Haute-Provence en partenariat avec Apilab (bureau d'études spécialiste de la biosurveillance de l'environnement grâce à l'abeille). Ce projet scientifique s'appuie sur l'analyse génétique de l'ADN mitochondrial, protocole mis au point par le CNRS. Le conservatoire composé de 20 ruches (et premier de ce type en France à l'initiative d'une entreprise privée) est implanté sur la carrière Cozzi de Norante (Alpes-de-Haute-Provence). Ce programme possède un fort volet sociétal collaboratif car il est réalisé en coordination avec les apiculteurs locaux et les maires des communes voisines de la carrière;
  - en matière d'innovation, GTOI (filiale de Colas à La Réunion) a développé un rideau à bulles, isolant acoustique, protégeant les mammifères marins des impacts des bruits sous-marins occasionnés par le chantier hors normes de la nouvelle Route du Littoral à La Réunion. Le principe est de créer une barrière qui absorbe l'onde acoustique par différents phénomènes et qui agit comme un double vitrage. Cette innovation a reçu le prix spécial 2017 Entreprises et Environnement au salon World Efficiency dans la catégorie biodiversité.

Colas tient à développer un volet pédagogique grand public (conférences, projets pédagogiques et actions auprès des jeunes publics, etc.) sur ses actions en faveur de la biodiversité car les enjeux de biodiversité trouveront de véritables solutions grâce à l'appropriation des populations, tant à l'échelle locale que globale;

- la mise en place d'une démarche ciblée en relation directe avec ses activités :
  - cette démarche est ciblée sur les installations de carrières et de gravières et consiste à mettre en œuvre et à suivre une action visant à favoriser et à faciliter la présence, ainsi que les conditions de vie sur le site, d'une espèce remarquable (animale ou végétale); ou à installer des ruches en partenariat avec des acteurs locaux (apiculteurs, naturalistes, parcs naturels, ONG, etc.) et à faire une communication pédagogique envers les riverains,
  - des expérimentations sont en cours pour intégrer la problématique des plantes invasives à l'activité des équipes travaux de Colas : la réflexion s'approfondit avec un nombre croissant de filiales dans le monde.

#### Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2016	2017
<b>Ratio de CAE des activités de production de granulats ayant une action en faveur de la biodiversité</b> (en pourcentage de CAE)	Monde	100% du CAE des activités permanentes de production de granulats	44	51

## Commentaire

Actuellement, plus de 70 espèces protégées sont hébergées sur des sites d'extraction du Groupe, auxquels il faut ajouter une cinquantaine de sites accueillant des ruches. La mobilisation est réelle depuis le déploiement de cette politique lors de la convention environnement de Colas de 2012. Cette mobilisation reste inégale selon les contextes culturels, forte en France, plus modeste aux États-Unis notamment. En 2017, cet indicateur a progressé de 7 points grâce aux filiales à l'international (+15 points) et plus particulièrement en Europe du Nord (+21 points) ou sur les territoires de l'Océan Indien (+82 points). On constate que le programme EOCE (cf. partie II – A.2) a fortement contribué à l'adhésion collaborative des filiales à ce programme.

D'autre part, à Madagascar, Colas anime depuis décembre 2008 un programme d'éducation et de sensibilisation à la protection de la biodiversité en apportant son soutien à une réserve privée de lémuriers et à un parc botanique. C'est ainsi que 29 265 enfants et 1 030 enseignants ont pu découvrir l'importance du patrimoine naturel de leur pays, en particulier la conservation des lémuriers grâce à la préservation de leur habitat.

## III – INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Colas se préoccupe non seulement de réduire ses externalités négatives mais aussi de développer des externalités positives de grande ampleur. Parmi les actions concrètes mises en place par Colas dans la durée, on citera par exemple :

- la politique de prévention en matière de sécurité routière : l'engagement de Colas dans ce domaine se traduit par le renouvellement régulier, depuis 1997, d'une charte de sécurité routière signée avec l'État et la CNAMTS (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés) en France et d'une charte similaire au niveau européen; des collaborateurs « Relais Sécurité Routière », spécifiquement formés, mettent en œuvre sur le terrain un programme de prévention basé sur le code de bonnes pratiques du Comité de pilotage pour la prévention du risque routier. Cette politique non seulement permet d'améliorer la sinistralité des conducteurs de l'entreprise, avec une baisse de 44% de la fréquence des accidents du Groupe entre 2004 et 2017 même si on peut observer une légère remontée de cet indicateur (7%) cette année, mais aussi bénéficie à leurs proches (partage de bonnes pratiques) et à l'ensemble des usagers de la route;

- la politique de formation des collaborateurs aux premiers secours depuis 2006 : Colas conduit, en France et à l'international, un important programme dans ce domaine; aujourd'hui, plus d'un tiers des collaborateurs (38%) connaît les gestes qui sauvent (cf. partie I – D.1); cette formation bénéficie non seulement aux collaborateurs mais aussi aux proches de ces derniers et aux tiers en général.

En raison de la décentralisation de ses activités, Colas s'implique localement par des actions sociétales de proximité, notamment en matière d'emploi, d'actions de partenariat ou de mécénat, ou encore en termes de dialogue local (cf. partie III – A.2).

Liste des indicateurs sociétaux :

III – A.2 : Ratio du CAE des activités de production de matériaux ayant une structure de dialogue local

III – B.2 : Mécénat : Dons en numéraire; dons en nature; Sponsoring : dépenses en numéraire; dépenses en nature

## A. IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

### A.1 : En matière d'emploi et de développement régional

#### Information qualitative

Le Groupe a un impact en matière d'emploi et de développement régional à travers :

- l'existence d'un réseau d'implantations locales pérennes qui est au cœur de la stratégie du Groupe, dans des métiers où la proximité avec le client est un élément clé;
- les 55 000 collaborateurs employés par le Groupe, dans des métiers où l'emploi est local et non délocalisable;
- la construction d'infrastructures de transport qui favorisent le développement économique des territoires;
- sa gestion de l'eau dans les territoires sous stress hydrique très élevé (cf. partie II – C.2.1);

Le Groupe contribue à l'emploi et au développement des territoires où il est implanté tant par des actions nationales que locales :

- en Métropole : la convention de partenariat national signée en 2014 avec le CNCE-GEIQ (Comité national de coordination et d'évaluation - Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) est arrivée à échéance en 2017. Les premiers contacts ont été pris avec le GEICQ dans l'objectif de renouveler le partenariat.

Cette convention a permis, durant trois ans, de renforcer l'engagement de Colas en faveur de l'insertion, notamment grâce aux déclinaisons régionales signées par ses filiales, en 2015/2016, avec les GEIQ territorialement compétents.

À titre d'exemple, le bilan du partenariat de Colas Nord-Est avec le GEIQ local est de 23 813 heures de mise à disposition et 5 977 heures de formation réalisées. Au total, ce sont 48 personnes en insertion qui ont travaillé sur le chantier du BHNS (bus à haut niveau de service) de Lens en 2017.

Pour la construction du tramway de Bordeaux, Colas Sud-Ouest a travaillé avec les facilitateurs et les missions locales dans le cadre de recrutements. Cela a permis de diversifier les fonctions éligibles à la clause. En effet, un CDIC a été conclu pour deux ans avec une candidate éloignée de l'emploi depuis de nombreuses années pour un poste d'employée administrative. Cette fonction est peu représentée dans les clauses d'insertion; or, le recrutement s'est avéré plus simple et plus qualitatif que pour des postes d'ouvriers routiers. Cela a également permis de féminiser l'effectif en insertion professionnelle.

Aximum pour sa part s'est associée avec le GEIQ d'Île-de-France pour monter une formation à ses métiers d'équipement de la route. La formation qui débute en janvier 2018 permettra à huit personnes peu ou non qualifiées d'obtenir une qualification et une expérience professionnelle, avec pour objectif qu'elles intègrent l'entreprise en CDI à l'issue de leur formation.

Enfin, Colas Île-de-France-Normandie a monté des contrats de professionnalisation en partenariat avec le GEIQ sur les fonctions d'Ouvriers VRD (opérations T4, ligne 16), mineurs boiseurs et opérateurs en déconstruction.

La filiale a également participé à l'action de la FNTP pour l'accueil des migrants, avec quatre réfugiés actuellement en contrat de professionnalisation.

Par ailleurs, le partenariat avec NQT (Nos quartiers ont du talent) permet d'accompagner trois jeunes vers l'insertion professionnelle;

- à l'international, de nombreuses actions sont mises en œuvre dans l'ensemble des filiales de Colas; on peut citer l'exemple de Colas Canada qui a mis en place, depuis 2012, par l'intermédiaire de ses filiales présentes sur l'ensemble du territoire, des initiatives pour notamment intégrer au sein de ses équipes travaux des personnes issues des premières nations. Une approche nationale est en cours d'élaboration afin de formaliser une démarche plus globale avec les premières nations, consistant par exemple à établir des partenariats sur des thématiques communes, définir des programmes de formation (alphabétisation, lutte contre les addictions, etc.), accorder une priorité à l'embauche des populations autochtones.

## A.2 : Sur les populations riveraines ou locales

Colas gère un nombre important de sites de production de matériaux de construction (granulats, béton prêt à l'emploi, enrobés, bitumes, émulsions, etc.). L'acceptation de ces sites, en particulier par les riverains, est un enjeu de plus en plus sensible, partout dans le monde. Les thématiques couvrent les craintes de nuisances (odeurs, poussière, circulation, bruit), les risques d'impacts sur l'environnement ou la santé, etc. Le groupe Colas a identifié cette question de l'acceptation sociétale comme un de ses enjeux majeurs de développement responsable et a engagé des plans d'action dans deux directions :

- exemplarité des sites de production : chaque site doit mettre en œuvre des actions de progrès qui vont au-delà des simples contraintes de conformité administrative. L'outil privilégié est la certification environnementale (ISO 14001, par exemple). La documentation et la mesure des actions de progrès s'appuient sur un système de check-lists qui couvre la plupart des activités de production de matériaux dans le monde. Ce dispositif est intégré au contrôle interne opérationnel et concerne environ 2 000 unités de production de Colas dans le monde (cf. indicateur en partie II - A.1 : Taux de certification et d'autoévaluation environnement);

- initiative d'un dialogue avec les riverains, les élus locaux et l'administration compétente : le dialogue permet de mieux comprendre les attentes, d'expliquer la réalité et les contraintes des sites de production, et de progresser dans la compréhension mutuelle afin de prévenir les situations de crise.

Dans les pays du Sud où il est implanté de longue date (Madagascar et Afrique de l'Ouest et centrale, notamment), Colas est engagé dans des politiques d'actions sanitaires (en particulier, sida, infections intestinales, malaria) qui couvrent les collaborateurs, leurs familles et les populations villageoises; l'une de ces démarches fait d'ailleurs l'objet d'un travail commun avec l'OIT (Organisation internationale du travail) depuis plusieurs années.

## Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2016	2017
<b>Ratio de CAE des Activités de production de matériaux dotées d'une structure de dialogue local</b> (en pourcentage de CAE)	Monde	100% du CAE des activités de production de matériaux	40	47

## Commentaire

L'indicateur de dialogue local a été mis en place en 2006 pour mesurer l'étendue de ce dialogue avec les riverains, les élus locaux et l'administration compétente. En 2017, la hausse de 7 points de cet indicateur résulte en partie du plan d'action engagé en début d'année. Les progressions les plus significatives se situent en Europe du Nord, en Europe centrale, en Océanie et aux États-Unis. Grâce à sa méthodologie collaborative, le programme EOCE (cf. partie II - A.2) a permis une sensibilisation des filiales à l'enjeu que représente le dialogue local.

## B. RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

### B.1 : Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

#### Indicateur et commentaire

Se reporter au paragraphe A.2 de la partie III.

Au-delà des relations locales décrites au paragraphe A.2, la question des relations avec les parties prenantes au niveau du groupe Colas en tant que tel est complexe à résoudre compte tenu de la diversité des métiers et des territoires. Conformément à la culture de Colas, le principe est donc de suivre une gestion décentralisée des parties prenantes sauf sur les sujets qui peuvent mériter une approche globale.

Sur ce dernier point, la question des fumées de bitume (cf. indicateur et commentaire de la partie I, paragraphe D.1) mérite d'être soulignée puisque Colas a été un élément moteur au sein de la profession pour organiser un dialogue avec la communauté scientifique et les organismes paritaires, à la fois au niveau français et international. On peut noter également que 2016 avait été marquée par un échange plus complet avec la communauté des analystes financiers spécialisés en RSE.

### B.2 : Les actions de partenariat ou de mécénat

Colas développe de nombreux partenariats, dans l'ensemble de ses filiales en France et à l'international, selon deux axes principaux :

- des partenariats académiques, mis en œuvre tant auprès d'universités ou d'écoles (comme les Universités de Birmingham ou d'Alberta au Canada, l'École centrale en France, etc.) que d'organismes ou de sociétés (Ineris, CEA, ChemSud) à des fins scientifiques ou de recherche et développement;
- des partenariats avec des start-up dans le cadre de ses projets d'innovation; à titre d'illustration, le partenariat avec la société RB3D, spécialiste en cobotique, est en phase préindustrielle pour développer l'Exopush, cobot destiné à assister le compagnon dans les opérations d'application manuelle des enrobés. D'autres contrats ont été signés avec des start-up notamment dans les domaines de l'énergie ou du développement d'offres innovantes auprès des collectivités locales. C'est ainsi qu'une convention a été signée avec la mairie de Béthune pour expérimenter des offres de service liées à la maintenance connectée. Par l'intermédiaire de l'application TellMyCity, des collaborateurs de Colas sillonnent la ville pour détecter les désordres du patrimoine, les référencer et y remédier. La ville dispose en retour d'un tableau de bord cartographié, détaillé et en temps réel de la maintenance de son patrimoine.

Au niveau local, les actions de mécénat et de sponsoring sont décidées et gérées par les filiales et leurs établissements. Il s'agit principalement de mécénats culturels et humanitaires et de sponsoring sportif.

La politique de mécénat de Colas société mère s'articule autour de quatre axes principaux :

- mécénat culturel : Fondation Colas (commande de toiles à des artistes sur le thème de la route), Colas en Scène (soutien apporté à des créations chorégraphiques, à de jeunes virtuoses et à des festivals de musique);
- mécénat de solidarité : Colas Life (soutien à des actions d'aide à l'éducation);
- mécénat scientifique : Fondation ChemSud;
- mécénat de compétence : château de Chambord.

Un outil informatique collecte et valide depuis 2014 les actions de mécénat du Groupe en France et à l'international; un volet sponsoring y a été ajouté en 2016. Toutes les informations ainsi collectées et validées sont transférées automatiquement dans Xfi pour consolidation.

## Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2016	2017
<b>Mécénat : dons en numéraire</b> (en millions d'euros)	Monde	100% du CAE de l'ensemble des activités	3	2,6
<b>Mécénat : dons en nature</b> (valorisation en millions d'euros)	Monde	100% du CAE de l'ensemble des activités	0,12	0,16
<b>Sponsoring : dépenses en numéraire</b> (en millions d'euros)	Monde	100% du CAE de l'ensemble des activités	4	2,9
<b>Sponsoring : dépenses en nature</b> (valorisation en millions d'euros)	Monde	100% du CAE de l'ensemble des activités	0,03	0,04

## Commentaire

Le montant global des dons de mécénat (dons en numéraire et en nature) a baissé de 14 % entre 2016 et 2017 et les dépenses de sponsoring ont suivi cette même courbe (-28%).

Quels que soient les territoires d'implantation des activités de Colas, la baisse des dons en numéraire a été particulièrement marquante cette année mais c'est à la Direction Générale internationale que cette diminution a été la plus significative (-35%); les dons en nature ont globalement aussi beaucoup baissé en 2017 et c'est l'action de mécénat de compétence du château de Chambord qui représente une très grande partie de ce montant.

Les dépenses de sponsoring en numéraire ont diminué essentiellement dans le domaine du sport et cela correspond à l'arrêt du dispositif de sponsoring en Hongrie. À noter que les dépenses de sponsoring en matière de recherche ont doublé en 2017 à la Direction Générale France (Métropole), il s'agit essentiellement de partenariats ponctuels.

## C. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

### C.1 : La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

### C.2 : L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

#### Information qualitative

Les engagements de la Direction des Achats du groupe Colas en matière de RSE, dont la mise en œuvre a débuté en 2016, se définissent selon trois axes principaux :

- Processus achats et investissement

La professionnalisation de la filière achats passe par la mise en place d'une organisation spécifique et le déploiement de processus achats clairs qui garantissent :

- la séparation des pouvoirs. Une personne ne réalise pas seule la définition du besoin, le choix des fournisseurs, la commande, la réception et le paiement;
- le respect des réglementations;
- le respect des engagements vis-à-vis des fournisseurs.

Un système d'information achats, partagé par l'ensemble des acteurs, garantissant que la dépense engagée respecte les processus, la séparation des pouvoirs et les autorisations d'engagement de dépenses (à travers le *workflow* de validation) est en cours de déploiement et des indicateurs de mesure du processus sont à l'étude.

- La mise en place de commandes/contrats modèles par familles de produits en vue de garantir la conformité des produits/prestations et intégrant la dimension RSE. Ces modèles sont validés par les parties prenantes internes : Achats, Juridique, Sécurité, Environnement.
- L'implication des fournisseurs dans l'engagement RSE en intégrant dans l'ensemble des commandes/contrats la charte RSE du Groupe.
- L'implication des parties prenantes internes (ex. : Sécurité, Environnement, etc.) pour les achats de produits/prestations concernées.
- La rédaction/mise en place de processus d'investissement.

- Axe sociétal et préservation des ressources

Colas participe à la préservation du tissu économique local :

- en privilégiant les fournisseurs et sous-traitants locaux en leur attribuant les marchés quand les offres sont équivalentes (toutes choses égales par ailleurs) en dehors de stratégies particulières par famille de produits;
- en réservant une proportion d'attribution des marchés minimum aux PME/PMI et/ou fournisseurs locaux. C'est la notion de réservation et de progressivité qui sera mise en avant;
- en privilégiant les ESAT quand la qualité de la prestation et les conditions économiques sont conformes au marché.

Colas participe à la préservation de la ressource en développant des modèles économiques de comparatifs et de choix de solution (TCO) tenant compte :

- de la préservation de la ressource;
- de la réduction des consommations (ex. : projet Cleanergie);
- de l'impact sur la planète (ex. : réduction des gaz à effet de serre). À titre d'illustration, la politique d'achat des véhicules de Colas depuis fin 2015 prend en compte cet enjeu en sélectionnant notamment des véhicules de la norme Euro 6 ou économe en carburant.

- Organisation

Plusieurs actions ont été lancées en 2017 comme la mise en place d'une charte déontologique et des formations spécifiques afin de sensibiliser tous les acheteurs aux enjeux juridiques et RSE.

Le renouvellement des tenues de travail, dont le projet a débuté en 2013, est un exemple significatif de la vigilance particulière que Colas met en œuvre dans ses relations avec ses fournisseurs et prestataires. Destinés à équiper 30 000 collaborateurs du Groupe, les vêtements de travail sont issus du commerce équitable, labellisés Fairtrade Max Havelaar et réalisés en fibre de coton biologique cultivé au Mali sans OGM ni pesticides dangereux. Les tissus ont été réalisés dans des usines européennes certifiées ISO 14001, les teintures utilisées sont labellisées OEKO TEX® catégorie 100. La tenue a été confectionnée dans des ateliers d'Afrique du Nord dont les pratiques ont été contrôlées par SGS lors d'audits sociétaux (12 audits ont été réalisés). Ces ateliers de confection ont en outre été certifiés par Flocert. En 2014, Colas a obtenu plusieurs prix dont le Trophée des achats 2014 dans la catégorie Achats durables et responsables et le Label Janus de l'industrie. En 2017, plusieurs actions ont été poursuivies :

- l'amélioration des modèles existants grâce aux retours d'expérience du terrain;
- la création d'une ligne adaptée à la morphologie féminine;
- le déploiement à l'international, notamment au Maroc et à Madagascar, prenant en compte les retours d'expérience chantier et les améliorations apportées aux premiers vêtements confectionnés.

Conformément à la loi sur le devoir de vigilance, Colas a élaboré un premier plan de vigilance pour sa maison mère, Bouygues SA, en caractérisant les risques émanant de ses activités et de celles de ses fournisseurs et sous-traitants et pouvant potentiellement représenter un caractère de gravité dans le domaine environnemental, social et sociétal et des droits humains.

## D. LOYAUTÉ DES PRATIQUES

### D.1 : Les actions engagées pour prévenir la corruption

#### Information qualitative

Les règles éthiques, établies depuis de nombreuses années, sont reprises dans un fascicule des principes de conduite dans le code d'éthique du groupe Bouygues (dont Colas est une filiale), complété depuis fin 2014 par un programme de conformité composé de quatre volets (concurrence, conflits d'intérêts, anti-corruption, information financière et opérations boursières). En 2017, le programme de conformité a été révisé afin de prendre en compte les évolutions liées à la promulgation de la loi Sapin II relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique et la loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Un nouveau programme de conformité a également été ajouté portant sur les embargos et restrictions à l'export.

Compte tenu de la forte décentralisation des métiers, de la forte disparité culturelle inhérente au groupe Colas et du très grand nombre de collaborateurs concernés, ces programmes sont déployés graduellement depuis 2016 en commençant par la France.

Un Directeur de la Conformité, rattaché au Président-Directeur Général de Colas, est en charge du déploiement opérationnel des programmes de conformité au sein des différentes entités du Groupe. Il s'appuie sur un réseau de référents conformité ou *Compliance officers* nommés au sein de chaque entité significative du monde où Colas est implanté.

Un dispositif d'alerte professionnelle, ouvert à tous les collaborateurs Colas, a été mis en place début 2017.

Le Comité de l'éthique et du mécénat du groupe Colas, élargi depuis 2015 à quatre administrateurs (dont deux indépendants), s'est réuni en février et août 2017. Les opérations de mécénat et de sponsoring réalisées, d'un montant supérieur à 20 000 euros, lui ont été présentées ainsi que l'avancement du déploiement des programmes de conformité de l'exercice écoulé et les actions programmées en 2017. Les affaires examinées par la Commission d'éthique des affaires lui ont également été présentées. Il s'est informé des caractéristiques du dossier concernant des pratiques non conformes d'une entité du groupe Colas dans une filiale étrangère, et de l'évolution de ce dossier.

Une instruction sur les seuils et valeurs de référence pour les cadeaux et invitations des tiers, applicable à l'ensemble des entités du groupe Colas, a été approuvée par le Comité d'éthique. Elle a été diffusée le 20 juillet 2017.

Une instruction régissant les actions de sponsoring et de mécénat, et la procédure d'autorisation pour les actions significatives d'un montant supérieur à 20 000 euros a également été diffusée au sein du groupe Colas.

Une instruction « Agents commerciaux », venant préciser, en complément du programme de conformité anti-corruption et du référentiel de contrôle interne, le processus d'autorisation obligatoire et préalable de recours à un intermédiaire, a également été mise en application au sein du groupe Colas.

Engagement ostensible : un modèle de prise de position claire et publique des dirigeants du Groupe, valant engagement ostensible de respect et de promotion du code d'éthique et des programmes de conformité a été arrêté en Comité de Direction Générale.

À fin décembre 2017, cet engagement ostensible a été signé par 98% des directeurs et des chefs d'établissement du groupe Colas.

L'ensemble des sociétés du Groupe dotées d'institutions représentatives du personnel a également été consulté sur le code d'éthique et les programmes de conformité afin que ceux-ci soient intégrés à leur règlement intérieur.

En 2017, les campagnes de formation se sont poursuivies et intensifiées :

- la formation à la « Déontologie et responsabilité des affaires », intégrant les programmes de conformité, s'est poursuivie en 2017 tant en France qu'à l'international : elle a été dispensée dans l'ensemble des filiales à destination des managers et de l'encadrement intermédiaire opérationnel et fonctionnel. Cette formation aborde systématiquement l'éthique des affaires et la mise en œuvre des programmes de conformité. En complément, le sujet éthique est abordé lors des Comités de Direction des filiales et des réunions régionales et de chefs d'établissement. Depuis la mise en place de cette formation en 2016, près de 3 000 collaborateurs ont été formés, avec un effort particulier porté en 2017 sur les filiales internationales;
- la formation « Leadership, éthique et responsable », réalisée pour la première fois en 2016 et dont l'objectif est de mener une réflexion sur l'éthique et la responsabilité collective et individuelle des leaders des filiales du Groupe, s'est également poursuivie tout au long de l'année 2017, en France et à l'international. À ce jour, 670 personnes ont suivi cette formation;



- les filiales en Amérique du Nord ont poursuivi le déploiement d'un programme spécifique de communication et de formation sur les sujets d'éthique :
  - des sessions de formation à destination des managers et de l'encadrement de chantier ont été menées sur le thème des pratiques anticoncurrentielles, des cadeaux et des invitations de tierces personnes. Deux sessions sur l'éthique ont été dispensées lors des Universités Colas d'Amérique du Nord. En parallèle, chaque filiale organise régulièrement, en local, des formations sur les sujets éthiques et plusieurs d'entre elles ont communiqué sur ce thème dans leurs journaux internes. Le programme de formation online sur l'éthique s'est également poursuivi en 2017. Tous les collaborateurs des filiales aux États-Unis possédant une adresse mail ont ainsi été sollicités sur la base d'un questionnaire trimestriel abordant les thèmes de la fraude, des conflits d'intérêts, de la discrimination, et du comportement au travail. Enfin, la promotion de la hotline spécifique d'appel anonyme est assurée par un affichage dans les bureaux et lieux d'embauche. Des cartes indiquant les numéros d'appel et site Web dédiés ont également été distribuées. En 2017, 59 alertes ont été traitées aux États-Unis. Près de 5 000 collaborateurs ont suivi les différentes formations éthiques aux États-Unis (Live training, Colas University, Online training);
  - au Canada, les formations « Éthique » et « Programmes de conformité » ont concerné 400 collaborateurs. À compter du 12 juin 2017, un nouveau mécanisme d'alerte professionnel a été mis en place sur l'ensemble du Canada. Ce service bilingue, assuré par un tiers indépendant, a fait l'objet d'une communication renforcée auprès de l'ensemble des collaborateurs des filiales canadiennes. En outre, la refonte de l'Intranet Colas Canada a été l'occasion de répréciser les obligations concernant les intermédiaires commerciaux, le mécénat et sponsoring, les cadeaux et invitations;
- la formation éthique en e-learning « Fair Play », réalisée sous la forme d'un *serious game* a été déployée au cours du second semestre 2017 dans l'ensemble des filiales françaises. D'autres sessions de formations sont programmées pour les filiales internationales début 2018. Sur près de 3 500 collaborateurs éligibles à cette formation, 92% ont finalisé cet e-learning.

La cartographie du risque de corruption et de trafic d'influence a été initiée, en ciblant prioritairement les pays à risque fort ou très fort où Colas est déjà implanté, ainsi que tous les pays dans lesquels un projet d'implantation ou de réalisation de grand projet est envisagé.

Des enquêtes de vérification de probité des partenaires et clients potentiels de grands projets à exécuter à l'étranger sont effectuées, essentiellement par l'intermédiaire de cabinets d'intelligence économique.

Ces actions seront poursuivies en 2018.

## **D.2 : Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs**

### **Information qualitative**

Les clients finaux de Colas sont les usagers des infrastructures qu'il construit ou entretient. Dans ce domaine, Colas dispose d'une liberté très limitée pour modifier ses produits et ses ouvrages puisque, dans la plupart des pays où il opère, il est interdit de proposer des variantes à la solution de base décrite dans les appels d'offres publics. En France toutefois, et dans certains pays européens notamment, il est possible de faire des propositions modificatives, souvent limitées et pour certains marchés seulement.

À l'exception des questions de sécurité de circulation, les infrastructures de transport ne présentent pas de risques ni d'impacts directs sur la santé des utilisateurs.

La R&D de Colas travaille dans plusieurs domaines pour répondre aux enjeux de sécurité routière, en particulier :

- l'élaboration d'une gamme de revêtements performants permettant une meilleure adhérence des pneumatiques (produits rugueux et/ou drainants pour limiter les effets de perte d'adhérence par temps de pluie);
- l'amélioration de la visibilité (travaux sur le marquage au sol par temps froid ou humide, et la nuit);
- la fabrication d'équipements de sécurité de la route (filiale sécurité signalisation Aximum).

Pour réduire les nuisances sonores liées à la circulation routière, Colas propose des enrobés phoniques et a développé un mur antibruit (se reporter au paragraphe B.3). Cette gamme a reçu de nombreux prix en France et à l'international.

### **D.3 : Les autres actions engagées, au titre des informations relatives aux engagements sociétaux, en faveur des droits de l'homme**

#### **Information qualitative**

Dans l'article 2 de son code d'éthique, le groupe Bouygues, dont Colas fait partie, s'engage à se conformer à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et aux conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail) (cf. partie I – G).

Le groupe Colas est présent dans plus de 50 pays sur cinq continents et poursuit un modèle centré sur des implantations permanentes employant des collaborateurs locaux. Colas s'attache à privilégier un recrutement local partout dans le monde et de ce fait emploie peu de collaborateurs expatriés : environ 340 en provenance d'une vingtaine de pays, sur un total d'environ 21 500 collaborateurs à l'international. Le recours à du personnel local et un comportement respectueux vis-à-vis des collaborateurs concourent au respect des droits humains.

En France et à l'international, le groupe Colas s'engage à respecter les lois et réglementations, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, tout en vérifiant, lors des audits internes, qu'il n'est pas complice de violations de ces droits. Il n'y a pas de signe que Colas soit particulièrement exposé sur ces sujets. Principalement présent dans les pays de l'OCDE où il réalise environ 90% de son activité, Colas est pratiquement absent des pays figurant sur les listes de pays à risque sur ces questions. De plus, sa politique d'intégration verticale le protège mécaniquement d'un recours systématique aux achats extérieurs et à la sous-traitance.

Le domaine des achats et de la sous-traitance est souvent considéré comme un sujet à risque. Colas est dans une position particulière puisque la nature de son activité ne se prête pas aux délocalisations (le béton, les enrobés bitumineux ne peuvent être produits ou mis en œuvre dans un pays pour une infrastructure située dans un autre pays). Les achats dans les pays à risque sont conduits par des équipes Colas elles-mêmes implantées dans ces pays, ce qui permet de limiter le risque de contracter avec des fournisseurs qui violeraient ces droits, compte tenu à la fois de cette présence locale et des systèmes de management.

La Direction de l'Audit a pour consigne de lancer une alerte en cas de détection d'un problème de cette nature lors d'une mission, même si aucune plainte n'est déclenchée. En 2010, un exercice d'audit et de notation par l'agence BMJ n'avait pas relevé de fragilité particulière sur ces questions.

# Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac<sup>(1)</sup> sous le numéro 3-1050, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

### Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux protocoles du reporting RH et du reporting environnemental et sociétal utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion, et disponibles sur demande au siège de la société.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par l'article L. 225-102-4 du Code de commerce (plan de vigilance) et par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre septembre 2017 et février 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ huit semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

## 1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans le rapport de gestion.

### Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## 2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené huit entretiens avec une dizaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>(2)</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées<sup>(3)</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de

détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 13,5% de l'activité et 17,4% des effectifs.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Paris-la Défense, le 20 février 2018

L'organisme tiers indépendant

ERNST & YOUNG et Associés

Éric Mugnier

Bruno Perrin

Associé

Associé

développement durable

(1) Portée d'accréditation disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).

#### (2) Informations sociales :

- Indicateurs (informations quantitatives) :

- sur le périmètre Monde : effectif et mouvements, part des femmes managers, nombre d'accidents mortels, taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail, part des sociétés disposant d'un plan de formation et nombre de jours de formation ;
- sur le périmètre France : taux d'absentéisme.

- Informations qualitatives : l'emploi, l'absentéisme, les conditions de santé-sécurité au travail, les politiques mises en œuvre en matière de formation, les politiques mises en œuvre en matière de lutte contre les discriminations.

#### Informations environnementales et sociétales :

- Indicateurs (informations quantitatives) : indicateurs financiers (CAE et VAI), le taux de recyclage des agrégats d'enrobés, la facture énergétique et la consommation énergétique totale, les parts des activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux (certification environnementale, check-list Colas), la part des activités de production de matériaux maîtrisant leurs rejets aqueux, la part des activités de production de matériaux présentant une action en matière de dialogue local, la part des activités de production de granulats présentant une action en faveur de la biodiversité, la part des activités fixes situées en zones de stress hydrique très élevé, les émissions de gaz à effet de serre (bilan GES scope 1, 2 et 3).

- Informations qualitatives : la politique générale en matière environnementale, les démarches d'évaluation ou de certification, le changement climatique et les rejets de gaz à effet de serre, la loyauté des pratiques et les actions engagées pour prévenir la corruption.

(3) Colas Nord-Est (France), Colas UK (Royaume-Uni) et Smac (France).